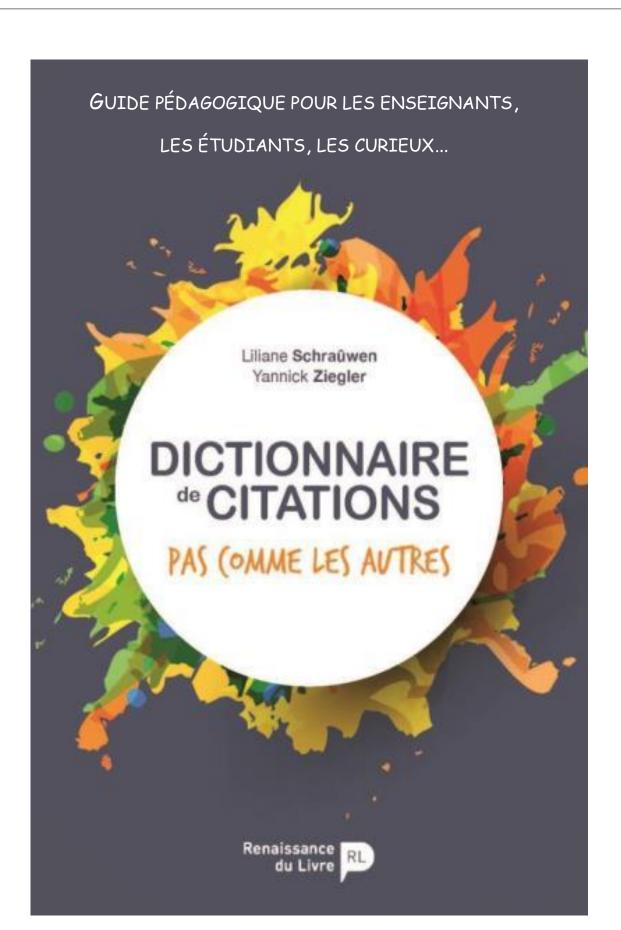
LE MANUEL NUMÉRIQUE

DU DICTIONNAIRE DE CITATIONS PAS COMME LES AUTRES



PARCOURS 1 / ENTRER DANS LE DICTIONNAIRE

Un dictionnaire pas comme les autres, c'est subjectif

Un dictionnaire n'est pas un roman que l'on lit du début à la fin pour en découvrir l'intrigue, ses péripéties, et en connaître le dénouement. Un dictionnaire se consulte, il se parcourt, il s'abandonne dans une bibliothèque et se retrouve toujours avec la même utilité, c'est un outil pratique dans l'exercice de la lecture et de l'écriture. Davantage qu'une liste lexicale, il s'agit d'un *trésor de mots*¹.

Le T.L.F.² nous apprend qu'un dictionnaire est³ un « Ensemble d'opinions personnelles classées sous une suite alphabétique de mots vedettes. ». Par définition, un tel livre est donc subjectif quant à son contenu (opinions personnelles) tout en tendant à l'objectivité par son organisation (suite alphabétique). Quant aux mot vedette, il s'agit de ce terme « qui se détache du texte auquel il se rattache souvent sur une seule ligne et en gros caractères. ». Un dictionnaire lexical classique détache en effet le lexème⁴ pour le mettre en vedette (ainsi les verbes sont mis à l'infinitif par exemple), cela semble le choix le plus objectif et pertinent quand il s'agit de tendre vers l'exhaustivité de la liste des mots du trésor de la langue française afin de les définir. La ligne éditoriale des Robert, Larousse et autres outils linguistiques est claire : être pratique et le plus complet possible (différents degrés de complétude coexistent selon le format de l'ouvrage : de poche, petit, grand, maxi... les éditeurs ne manquant pas d'imagination pour viser leurs publics cibles).

Qu'en est-il d'un dictionnaire de citations ? de cette anthologie de morceaux choisis ? Le principe de classement est le même : l'ordre alphabétique des mots vedettes. Cependant la subjectivité est ici multipliée. Les auteurs d'un tel ouvrage opèrent des choix personnels qui différencient leur recueil des autres florilèges existant. On sélectionne les mots vedettes dans une infinité de thématiques possibles ; on isole des *tournures* d'une quantité de réflexions humaines et on ne les choisit que parmi les auteurs que l'on lit, que l'on fréquente par la pensée... Cette multiplication de points d'ancrage de la subjectivité explique le grand nombre de dictionnaires de citations présents sur le marché : tous sont différents quand celui-ci essaie d'être davantage encore « pas comme les autres ».

Pour savoir comment consulter efficacement un tel livre, il faut se demander comment et pourquoi les auteurs ont choisi ces mots vedettes, ces thématiques. Y a-t-il des critères ? Une certaine objectivité est-elle présente ou tout est-il subjectif ?

Comment sélectionner des citations ?

Les dictionnaires lexicaux classiques se sont posé la question de la pertinence de la présence de citations pour illustrer les articles de leur lexique. En gros, trois « écoles » sont remarquables. Certains

¹ woordenschat en néerlandais (littéralement le trésor des mots), thesaurus en anglais, en latin et en grec : le trésor, « liste de mots ou de concepts classés d'après leur sens » (d'après cntlr.fr)

² « Trésor de Langue Française », disponible en consultation intégrale et libre sur le site : www.cntrl.fr [les définitions suivantes dans le texte sont issues de cette source, sauf mention contraire.]

³ Dans son sens second, bis, celui qui nous intéresse pour notre dictionnaire de citations pas comme les autres

⁴ Unité minimale de signification appartenant au lexique. Synon. morphème lexical. Parmi les lexèmes, les langues peuvent distinguer, selon les combinaisons des morphèmes qui s'y attachent, une série dite nominale et une série dite verbale (Pottier in Langage, 1968, p. 306). Parmi les signes minimaux – ou morphèmes (monèmes, chez A. Martinet) – d'une sémiotique manifestée, on distingue couramment les morphèmes lexicaux et les morphèmes grammaticaux : les morphèmes lexicaux sont souvent appelés lexèmes, pour les opposer aux morphèmes proprement dits (Greimas-Courtés, 1979). [in cntrlf]

lexicographes décident de bannir les citations de leur dictionnaire dans une orientation plus encyclopédique que philologique. D'autres, comme le *Trésor de la Langue Française*, les utilisent comme exemples d'utilisation des mots définis afin d'en montrer toute l'étendue des possibilités d'usage. Dans ce cas, la citation n'a pas de valeur propre à son propos mais illustre la justesse de l'utilisation de tel mot dans tel contexte, elle devient alors exemplative⁵. Enfin, il y a ceux, comme *Le Robert*, clairement plus philologiques et disons-le *littéraires*, qui illustrent leur lexique de tournures d'auteurs choisis et ce dans une subjectivité toute affichée.

Sans citation, point de dictionnaire ou alors un simple "alphadécédet", comme le disait ironiquement Queneau. Les principales sources ? Zola, inépuisable. Toutes les citations du Grand Robert pour les fromages proviennent du Ventre de Paris - on y trouve le brie, le camembert, le roquefort, décrits avec moult détails et odeurs. Pour un mot de la mode du xixe siècle, il suffit d'ouvrir Au Bonheur des dames... Mieux que l'ordinateur ! Les lexicographes ont également puisé dans Hugo (un dictionnaire à lui tout seul), Valéry, Proust, Gide, etc., et en ce qui concerne les générations plus récentes, malgré un Paul Robert très réticent, dans Queneau, Céline et Genet pour la stylistique de ses romans (Querelle de Brest, Notre-Dame-des-Fleurs). Sont présents aujourd'hui dans le Petit Robert plus de 60 écrivains français vivants : Le Clézio, Grainville, Pennac, Muriel Barbery... Des emprunts qui, en général, flattent leur auteur. A tel point qu'en son temps Jules Romains en vint à se plaindre auprès de Paul Robert, car le nombre de citations de son œuvre avait diminué!6

Les citations du *Robert* s'enchaînent et tendent à mettre en avant un « Bon Usage » de la langue, dans la même optique qu'un Grévisse a pu le faire pour la grammaire normative, tout en mettant en avant des pensées dont le contenu est apprécié par l'auteur-lexicographe. La citation devient alors une référence à une pensée ou à une manière de tourner les idées.

Dès lors, il s'agit de différencier l'exemple (exemplum) de la citation (citatio⁷). A l'origine, citer revient à appeler, à faire venir à soi un auteur. L'exemple quant à lui est un extrait, un échantillon peut-être plus objectif, plus illustratif de l'utilisation d'un mot du lexique mais moins porteur de sens... et de subjectivité.

On consulte un dictionnaire pour trouver une référence objective précieuse pour l'utilisation d'un lexème et on est confronté dans le même temps à la subjectivité d'un auteur appelé par le rédacteur du dictionnaire. L'anecdote la plus plaisante est celle de Julien Green, cherchant dans le Grand Robert une construction verbale dont il n'était pas sûr et la trouvant assortie d'une citation de... Julien Green dans Léviathan.⁸

Alain Rey⁹, qui a toujours milité pour la subjectivité du choix des citations illustrant les mots définis par les lexicographes, se définit presque comme un orpailleur en comparaison d'un travail dit objectif car automatisé par ordinateur.

_

⁵ Dans le sens originel latin d'exemplum : échantillon, reproduction.

⁶ PAYOT (Marianne), Rencontre avec Alain Rey, l'amoureux des dicos, in l'Express, mars 2011.

[[]http://www.lexpress.fr/culture/livre/rencontre-avec-alain-rey-l-amoureux-des-dicos_968129.html]

⁷ La citatio (, citationis) latine est une proclamation, un commandement : une espèce d'autorité (de pensée dans notre cas).

⁸ REY (ALAIN), Dictionnaire Amoureux des Dictionnaires [article Citation], Éditions Plon, Paris, 2011.

⁹ Alain Rey (1928-) est le rédacteur en chef actuel des éditions Le Robert.

À vrai dire, les millions de fiches informatisées du Trésor de la langue française ne valent pas mieux pour le dictionnaire projeté que les dizaines de milliers amoureusement choisies pour la beauté des phrases, la charge poétique ou l'intérêt d'une pensée par ce personnage étrange qu'est le « releveur de citations ». Surtout si c'est le lexicographe lui-même qui sélectionne ce dont le dictionnaire a besoin. [...] Lorsque j'exerçais avec obstination et plaisir cette activité, on me disait : « Comment peux-tu prendre plaisir et tout simplement apprécier un style en lisant une œuvre tout en y cherchant des mots bien illustrés par leur contexte? » À quoi je réponds : quand un photographe parcourt un paysage, je suis certain qu'à découper et cadrer l'espace vu pour en faire une image, il voit mieux le paysage que le touriste pressé. Choisir des citations dans un texte, c'est découper son espace pour en faire une « vue », tableau ou photo, limitée, partielle, mais vraie et vivante. Ce choix de phrases porteuses de pensée ou de beauté - de rythme, de musique poétique - s'exerce sur un choix préalable des textes où les chercher. Toute l'idéologie d'un dictionnaire s'y reflète, surtout peut-être par ses étrangetés : un auteur peu connu parmi l'anthologie des chefs-d'œuvre reconnus, par exemple.

Analogies, champs sémantiques et lexicaux

Deux principes fondamentaux sont donc à prendre en compte lorsqu'on utilise, comme un outil, le dictionnaire de citations. D'abord, le fait de la subjectivité, de la sélection, du choix des « releveurs de citations » du dictionnaire consulté. Ce qui implique une orientation, un choix de points de vue. On l'aura compris : il n'y a évidemment pas d'exhaustivité possible dans le développement de thématiques choisies, en isolant des pensées distinguées d'auteurs lus par les compileurs de l'anthologie. Ensuite, la maîtrise de l'utilisation des renvois thématiques, des liens analogiques et sémantiques. En effet, c'est en se promenant de liens en renvois qu'on établit des analogies pertinentes et qu'on opère une lecture agréable d'un dictionnaire. Prenons le cas d'un étudiant qui, pour un devoir d'analyse, une dissertation, désire élargir son propos par une citation bien tapée. Il doit tout d'abord déterminer le thème principal de son texte, puis le chercher dans le dictionnaire de citations jusqu'à trouver, par analogie, la citation la plus appropriée à la défense de sa thèse. Il appelle à lui la pensée d'un auteur, soumise à sa réflexion par la subjectivité du releveur de citations.

Lorsqu'on a besoin de trouver une citation, pour étayer un propos, on doit d'abord choisir l'outil à consulter. Il existe des dizaines de milliers de « dictionnaires de citations » (Google Book en référence déjà approximativement 15000). Tous sont orientés, d'une manière ou d'une autre, par différents points d'ancrage subjectifs. Des thèmes, mis en vedette, au sujet desquels des auteurs ont des opinions — le plus souvent « pas comme les autres » si l'on en croit le titre du dictionnaire qui nous occupe, que le compileur cite, dont il appelle les auteurs à la rescousse pour, qu'après lui, un lecteur puisse rappeler à son tour leurs belles tournures.

Environ 1200 mots vedettes ont été choisis dans notre ouvrage comme marquant ainsi la place où il faudra venir chercher l'expression de certaines idées. A la suite de chacun de ces mots, sont réunis les termes qui s'y rattachent d'une manière évidente, soit par une communauté d'idées, soit par des relations d'emploi habituel, de cause, de moyen, d'effet, etc., en un mot, par une analogie quelconque. Ces renvois analogiques élargiront le champ sémantique de recherche du lecteur. C'est une opération qui doit conduire, avec la plus grande facilité, d'une idée quelconque, même conçue vaguement, à son expression précise et souvent à plusieurs expressions analogiques entre lesquelles il sera permis de choisir.

> Les hommes de lettres, les traducteurs, les versificateurs, les orateurs qui préparent d'avance leurs discours, se creusent quelquefois longtemps la tête pour trouver l'expression qui doit faire ressortir une nuance délicate que leur pensée a saisie, et ils ne réussissent pas toujours. Ils trouveront cette expression très vite et sans aucune peine dans les groupes du Dictionnaire Analogique, C'est en eux-mêmes, je le sais, que les hommes de génie trouvent leurs plus belles pensées, et c'est de leur-propre imagination qu'ils tirent les brillantes couleurs dont ils les parent; mais d'abord, tous ceux qui écrivent ne sont pas des hommes de génie, et puis le génie lui-même a ses heures de défaillance, pendant lesquelles il peut avoir besoin de quelque secours étranger. 10

¹⁰ BOISSIÈRE (PRUDENCE), Dictionnaire analogique de la langue française, répertoire complet des mots par les idées et des idées par les mots, éditions Librairie Larousse, Paris, 1908 [10e édition].

Le principe de l'analogie est lié à ceux des champs lexicaux et sémantiques, outils inscrits par ailleurs dans les programmes scolaires.

Le professeur de français dans l'enseignement secondaire aura donc à cœur de rappeller à ses étudiants qu'un champ lexical recouvre tous les mots qui ont un rapport de sens avec un thème principal. Par exemple, le champ lexical du mot « citation », comprendra: texte, extrait, auteur, pensée, aphorisme, guillemets, sic... tous les termes qui « font penser » au mot vedette. Il utilisera alors le même mot vedette pour développer le champ sémantique comme l'ensemble de ses acceptions, de ses différentes significations.

Dans ce cas, le champ sémantique du mot « citation », comprendra : sommation de comparaitre en

justice, passage cité d'un auteur, distinction militaire. 11

citation [sitasjɔ̃] nom féminin

ÉTYM. 1355 ♦ latin citatio

.

- 1. DR. Sommation de comparaître en justice, en qualité de témoin ou de défendeur (signifiée par huissier ou par lettre recommandée du greffier). Notifier, recevoir une citation. Citation à comparaître. Citation pour contravention. Citation devant les tribunaux civils. → ajournement, assignation. Citation en conciliation.
 - PAR EXTENSION Acte la notifiant. Les témoins doivent présenter leur citation au tribunal.
- 2. COURANT Passage cité d'un auteur, d'un personnage célèbre et donné comme tel (généralement pour illustrer ou appuyer ce que l'on avance). → exemple, extrait, passage, texte. Citation orale, écrite. Citation textuelle, authentique, déformée, tronquée. Relever une citation. Donner la référence d'une citation. Citation en tête d'un ouvrage. → épigraphe. Citation à valeur universelle. → 1. adage, aphorisme, maxime, proverbe, sentence. Exemples forgés et citations d'un dictionnaire. ④ « un dictionnaire sans citation est un squelette » (Voltaire).
- Paroles rapportées oralement. Une citation de son discours. Loc. FIN DE CITATION: locution orale signalant la fin des paroles qu'on rapporte sans les assumer (cf. Fermer les guillemets*).
- 3. MILIT. Mention honorable d'un militaire, d'une unité, qui se sont distingués. Citation à l'ordre du jour. Citation à l'ordre du régiment. Obtenir une citation.

Cependant, cette explication pédagogique n'est qu'un 'agit d'une vulgarisation de théories linguistiques plus complexes au sein desquelles *On note* (...) une tendance à spécialiser les termes de champ lexical et champ sémantique. Dans cet esprit, le terme de champ lexical est réservé pour désigner l'ensemble des mots désignant les aspects divers d'une technique, d'une relation, d'une idée, etc. On a ainsi un champ lexical des relations de parenté orienté par un certain nombre de dimensions structurelles, variables selon les langues (génération, latéralité, sexe, âge relatif, etc.)¹²

Pourquoi nous dit-on que le terme de champ lexical est réservé à cet usage ? Il y a une certaine confusion dans l'acception et dans la différenciation des notions de « champs lexicaux et sémantiques ». En linguistique « pure », la théorie du champ sémantique trouve son origine au 19ème siècle comme une manière de relier les mots entre eux, grâce parfois à des hyperonymes, des liens idéosémantiques. De traductions en vulgarisation, les manuels scolaires francophones de français ont établi une distinction entre le champ sémantique et le champ lexical. La confusion vient du fait que c'est dorénavant le champ lexical qui recouvre tous les mots qui ont un rapport de sens avec un thème principal ; le champ sémantique, dans les programmes et manuels scolaires, est défini comme étant l'ensemble des différentes significations d'un même mot selon le contexte dans lequel il est utilisé.

Subjectivité et analogie, voici donc les concepts à découvrir grâce à l'activité pédagogique proposée.

¹¹ Voir comme illustration cette capture d'écran du logiciel *Le Robert Electronique* ©

¹² D'après Ling. (1972), cité par http://www.cnrtl.fr/definition/lexical

ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE PARCOURS 1 / ENTRER DANS LE DICTIONNAIRE

Objectifs

- → Découvrir les thématiques vedettes du dictionnaire. Se promener dans le livre et choisir des citations
- → Découvrir la notion de champ lexical et de mots vedettes.
- → S'approprier une citation et présenter oralement le résultat de réflexions et de recherches personnelles.

Matériel nécessaire

- → Questionnaire (voir infra) à imprimer et à faire compléter par les étudiants.
- → Liste des thématiques (voir infra) à photocopier pour tous les étudiants.

Notes

Cette activité est à réaliser de préférence en début d'année.

Selon quelques adaptations personnelles des consignes par l'enseignant, tous les niveaux peuvent être concernés par cette activité : les plus âgés se prêtent facilement au jeu de l'acrostiche tandis qu'il concerne directement les plus jeunes dans leur quête d'identité.

Il y a plus de 1200 mots vedettes dans le dictionnaire, la liste en annexe est exhaustive mais il est bien entendu que beaucoup de mots n'ont aucune chance d'être cités par les étudiants, inversement des mots choisis par les étudiants peuvent ne pas se retrouver dans la liste. Il s'agira pour l'enseignant d'utiliser cette liste comme tremplin, en utilisant les principes de l'analogie par exemple...

PREMIÈRE PHASE

Première activité

Chaque élève est appelé à remplir un petit questionnaire.

Une liste de mots ressort de cette première activité, les étudiants doivent les recopier sur une feuille à part, les disposer sous forme de nuage de mots, choisir des typographies et des couleurs. Ils obtiennent ainsi un champ lexical qui leur correspond.

Rappel théorique du champ lexical

L'enseignant peut alors établir un rappel théorique. Pour ce faire, il trouvera en documentation jointe le facsimilé d'une fiche issue d'un manuel scolaire de 1995 des éditions Larousse.

Questionnaire de présentation

Remplis ce questionnaire en écrivant un seul mot à chaque rubrique.

Mon prénom : Ma plus grande qualité : Mon pire défaut : Mon sujet de préoccupation principal : Mon cours préféré : Mon humeur actuelle : Mon futur : Ma plus grande joie : Ma plus grande peur : Mon loisir, mon hobby : Mon activité principale :

Exemple¹³

- 1. Le Courage
- 2. L'Impatience
- 3. Mon Avenir
- 4. Le Français
- 5. Embêté
- 6. Sera Beau
- 7. Ma Famille
- 8. La mort
- 9. Le sport
- 10. Aller sur Internet



¹³ Nuage de mots réalisé sur le site : http://tagul.com/

champ lexical et champ sémantique

LA SÉMANTIQUE

C'est l'étude de la langue du point de vue de la signification. Elle s'intéresse, notamment, à la synonymie, aux changements de sens d'un mot, à la structure du vocabulaire.

un champ sémantique

C'est l'ensemble des différentes significations d'un même mot selon le contexte où il se trouve :

Dans chacune de ces expressions, le même mot, maison, a un sens précis différent.

LE LEXIQUE

C'est l'ensemble des mots formant la langue d'une communauté, d'une activité, d'un locuteur ou d'un auteur : le lexique de la voile, le lexique de Balzac, le lexique des jeunes.

un champ lexical

C'est une série de mots possédant des propriétés communes et se rapportant à une même idée ou notion :

$$\begin{array}{c} \textbf{adjectifs} & \left\{ \begin{array}{ccc} \text{confortable} & \nwarrow & & \nearrow & \text{b\^{a}timent} \\ \text{spacieuse} & \leftarrow & maison & \rightarrow & \text{manoir} \\ \text{inhabit\'ee} & \swarrow & & \searrow & \text{domicile} \end{array} \right\} \ \ \textbf{noms}$$

Voici un exemple des relevés qui pourraient être faits pour le mot maison :

mot étudié	champ sémantique	champ lexical		
maison	 maison d'habitation tenir sa maison maison de correction une jeune fille de maison maison de repos les douze maisons du ciel la maison du Seigneur un train de maison etc. 	 propriété immeuble domicile résidence demeure manoir gentilhommière édifice chaumière 	 habiter confortable inviter ameublement déménager foyer nid bâtir etc. 	

Deuxième activité

L'enseignant propose aux étudiants de réaliser l'acrostiche de leur prénom. Ils inscrivent les lettres de leur prénom verticalement et chacune d'entre elles est l'initial d'un mot leur correspondant, horizontalement. Les étudiants peuvent choisir des caractéristiques de leur champ lexical, ou élargir celui-ci par d'autres mots dont l'initiale est une lettre de leur prénom.

Chacun a recopié au propre l'acrostiche de son prénom, composé de mots-clé les caractérisant. Les étudiants reprennent leur nuage de mots et y rajoutent ceux obtenus dans l'acrostiche. Leur propre champ lexical s'étoffe quelque peu.

Enfin, les étudiants choisissent chacun un mot vedette issu de leur champ lexical, celui qui leur correspond le mieux, et le mettent en avant dans leur nuage de mots.

Chaque étudiant se rend au tableau et écrit son mot en grand quelque part, librement. Ainsi, le nuage de mots de la classe se forme peu à peu. Peut-être certains mots sont les mêmes, ce n'est pas grave, cela éclairera sur les caractéristiques communes de la classe.

Exemple

Yeux, parce que j'aime regarder

Aventurier, parce que j'aime vivre et découvrir

Normal, parce que je suis normal

Non, parce que je n'aime pas dire oui

Intelligent, comme moi

Célèbre, c'est ce que je voudrais être

Kalashnikov, pour me défendre



PHASE DE TRANSITION

L'enseignant distribue à chacun la liste des thématiques (mots vedettes du dictionnaire). Chaque étudiant doit surligner certains mots de trois couleurs différentes :

- 4 En jaune : les mots présents dans la liste et dans son champ lexical propre
- 4 En bleu : les mots présents dans la liste et dans le champ lexical de la classe
- ♣ En vert : 5 mots qu'il a choisis dans la liste et qui pourraient entrer dans un champ lexical propre et ou commun au groupe.

L'exercice peut prendre un certain temps et peut être demandé comme préparation ou devoir à réaliser à domicile pour le cours suivant.

L'enseignant organise le débriefing : combien de mots ont été trouvés et lesquels. On peut repartir du nuage de mots qui se trouve peut-être encore au tableau, ou le réécrire en mettant les mots présents dans la liste en évidence, de la même couleur. Les mots en vert sont-ils les mêmes d'un étudiant à l'autre ? que montrent-ils mis en nuage ? Peuvent-ils devenir le champ lexical d'une réalité ?

Après les constations d'usage, le but final est d'attribuer un mot différent issu de la liste des thématiques à chaque étudiant du groupe. Si possible, un mot issu de son propre champ lexical et du groupe classe. A voir selon la diversité des mots.

DEUXIÈME PHASE

La deuxième phase de l'activité s'étale dans le temps. A chaque cours, cinq minutes sont réservées pour l'exposé d'un étudiant. L'enseignant confie le livre « le dictionnaire de citations pas comme les autres » à chaque étudiant à tour de rôle. La **consigne** est la même pour tout le monde :

- → Consulter le livre et insérer un signet post-it à l'endroit qui correspond au mot qui est attribué à l'étudiant.
- → Choisir une citation dans la rubrique de ce mot vedette et la recopier sur une feuille A4 blanche, proprement, lisiblement et correctement mis en page.
- → Sur une feuille de cours, recopier à nouveau la citation. En quelques lignes, expliquer cette citation, la reformuler, donner un exemple, donner son avis... selon le niveau des étudiants, il s'agit d'adapter la consigne d'analyse. Réaliser une recherche sur l'auteur en indiquant ses sources.
- → Au cours prochain, en 5 minutes, déclamer la citation et expliquer oralement le résultat de ses recherches au groupe.
- → A la fin de la présentation orale, l'étudiant accroche au mur de la classe sa citation et soumet son travail écrit à la correction du professeur.

A la fin de toutes les présentations, le mur sera une mosaïque de citations et chaque étudiant aura eu le loisir de consulter et d'utiliser le livre en mains propres en y laissant une trace.

Liste des mots vedettes du dictionnaires / thématiques

1. Abandon
2. Abîme
3. Abject
4. Absence
5. Absolu
6. Absurdité
7. Académie
8. Accélération
9. Accent
10. Achever
11. Acte(s)
12. Acteur
13. Action
14. Activité
15. Activité intelle

 15. Activité intellectuelle 16. Adaptation 17. Admirer 18. Ado(s) 19. Adolescence 20. Adolescent 21. Adulte(s) 22. Adversaire 23. Adversité 24. Affection 25. Afrique 26. Âge 27. Âgé 28. Agir 29. Agitation 30. Aide 31. Ailleurs 32. Aimer 33. Alcool

34. Alexandrin

36. Allégorie

37. Allemands

38. Alphabet

39. Altruisme

40. Amateur

41. Ambitieux

42. Ambition

43. Âme(s)

44. Américain(s)

45. Amérique

46. Amertume

35. Alibi

47. Ami(s) 48. Amitié 49. Amour 50. Amoureux 51. Analyse 52. Ange 53. Anglais 54. Anglo-saxon 55. Angoisse 56. Animal 57. Animaux 58. Anniversaire 59. Anonymat 60. Anthologie 61. Antifascisme 62. Antipodes 63. Antiquaire 64. Appartenance 65. Apprendre 66. Apprentissage 67. Arbitraire 68. Archéologie 69. Argent 70. Aridité 71. Arme 72. Arriver 73. Arriviste 74. Art(s) 75. Art de vivre 76. Art dramatique 77. Artisan(s) 78. Artiste(s) 79. Assassin 80. Assassinat 81. Attendre 82. Attente 83. Attention 84. Attila 85. Attirance 86. Au-delà 87. Audiovisuel 88. Auschwitz 89. Auteur(s) 90. Authentique

93. Autobiographie 94. Autodestruction 95. Autofiction 96. Autonomie 97. Autorité 98. Autoroute 99. Autre(s) 100. Autrui 101. Avant-garde 102. Avant-goût 103. Avenir 104. Aventure 105. Aveugle 106. Aveuglement 107. Avion(s) 108. Baiser 109. Banal 110. Banquier 111. Barbare 112. Barbarie 113. Barrière(s) 114. Bataille(s) 115. Bavardage 116. Beau 117. Beauté 118. Belge 119. Belgique 120. Besoin 121. Bête 122. Bêtise 123. Bibliothèque(s) 124. Bien 125. Bien-être 126. Biographe 127. Biographie(s) 128. Biologie 129. Bistrot(s) 130. Blanc 131. Blasphème 132. Blesser

133. Blessure

134. Blonde(s)

136. Bonheur

138. Bourgeoisie

137. Bonté

135. Bon

91. Autiste

92. Autobiographe

139. Bourreau 188. Choix 237. Conformisme 189. Chômage 140. Braise 238. Connaissance(s) 141. Brouillard 190. Chômeur 239. Connaître 142. Brouillon 191. Chorégraphie 240. Connerie 143. Bruit 241. Connivence 192. Cicatrice(s) 144. Brute(s) 193. Cigarette 242. Connu(s) 145. Bruxellois 194. Cimetière(s) 243. Conquérant 146. Burger(s) 195. Cinéma 244. Conscience 147. But 196. Cinquantième 245. Conséquence(s) 148. Buveur 246. Consolation 197. Citation(s) 149. Buzz 247. Consoler 198. Citer 150. Calcul(s) 199. Citoyen 248. Consommation 151. Calembour 200. Civilisation 249. Construire 152. Calomnie 201. Civilisé 250. Contagieux 153. Caméra 202. Clairvoyance 251. Conte 154. Capitalisme 203. Clarté 252. Continuité 155. Captiver 204. Classe 253. Contradiction 156. Carte(s) 205. Classicisme 254. Contraire 157. Caserne 206. Claudel 255. Conversation 207. Clé 158. Catastrophe(s) 256. Corps 159. Catégorie 208. Clown 257. Correspondance 160. Catholicisme 209. Coït 258. Couleur 161. Cause 210. Colère 259. Coulisses 162. Célébrité 211. Collection 260. Coup de foudre 163. Célibataire 212. Collectionneur 261. Couple(s) 164. Cellule 213. Colonie(s) 262. Courage 165. Censurer 214. Combat 263. Court-termisme 166. Centre 215. Comédie 264. Coutume(s) 167. Centres commerciaux 216. Comique 265. Cracher 168. Certitude(s) 217. Commencement 266. Craindre 169. Cervantès 218. Commencer 267. Créateur(s) 219. Commerce 268. Création 170. Cerveau 269. Créativité 171. Chagrin 220. Communautaire 172. Chaîne 221. Communication 270. Crétin 173. Chair 222. Communiquer 271. Cri 174. Chambre 223. Communiste 272. Crier 175. Chance 224. Compagnon 273. Crime 176. Changement 225. Compassion 274. Criminel 226. Complice 275. Cristal 177. Changer 178. Chanson(s) 227. Comprendre 276. Critique (littéraire) 179. Chant 228. Compromis 277. Croire 180. Chapitre 229. Concurrent 278. Croyance 181. Charitable 230. Condamné 279. Cruauté 182. Chasse d'eau 231. Condition humaine 280. Cruel 183. Chat 232. Conditionnel 281. Culpabilité 184. Chef(s)-d'œuvre 233. Confession 282. Culture(s) 234. Confiance 283. Culturel 185. Chemin 186. Chien(s) 235. Confidence 284. Cupidité 236. Conflit 285. Curiosité 187. Choisir

286. D'accord	335. Différence	384. Élite(s)
		385. Émission
287. Danger 288. Danse	336. Dignité 337. Dire	386. Émotion(s)
	338. Discours	387. Endroit
289. Décadence	333. 2.0004.0	
290. Déception	339. Discrimination	388. Énergie
291. Déchéance	340. Discussion	389. Enfance
292. Déchet	341. Disparaître	390. Enfant(s)
293. Décombre	342. Disparition	391. Enfer
294. Découragement	343. Disparu(s)	392. Engagement
295. Défaite	344. Dissimuler	393. Énigme
296. Définitif	345. Dissipation	394. Ennemi(e)(s)
297. Dégoût	346. Distance	395. Ennui
298. Démagogie	347. Distraction	396. Ennuyeux
299. Déliquescence	348. Diversité	397. Enseignant
300. Demain	349. Divertissement	398. Enseignement
301. Demandeur(s) d'emploi	350. Divin	399. Ensemble
302. Démence	351. Division(s)	400. Entendre
303. Démocratie(s)	352. Divorce	401. Enterrement
304. Démonstration	353. Doctrine	402. Enthousiasme
305. Dénoncer	354. Dogmatisme	403. Étranger
306. Départ	355. Don	404. Éphémère
307. Dépaysement	356. Double-fond	405. Épitaphe
308. Dépensier	357. Douleur	406. Époque
309. Déplacement	358. Doute	407. Épouvante
310. Déraciné(e)	359. Douter	408. Épreuve
311. Dés	360. Drame	409. Épuisement
312. Descartes	361. Drogue	410. Équilibre
313. Description	362. Droits (de l'homme)	411. Érotique
314. Désenchanté	363. Durée	412. Érotisme
315. Désespéré	364. Eau	413. Erreur(s)
316. Désespoir	365. Échec	414. Esclavage
317. Désinvolture	366. Écho	415. Esclave
318. Désir	367. École	416. Espace
319. Désobéissance(s)	368. Économe	417. Espèce
320. Désordre	369. Économie	418. Espèce
321. Destin	370. Écrire	419. Espérance
322. Détachement	371. Écrit	420. Espérer
323. Détail(s)	372. Écriture	421. Espoir
324. Déterminisme	373. Écrivain(s)	422. Esprit
325. Détester	374. Écureuil(s)	423. Esquive
326. Détresse	375. Éditeur(s)	424. Essai
327. Développement	376. Édition	425. Essayer
328. Devenir	377. Éducation	426. Essence
329. Devoir	378. Effort	427. Essentiel
330. Diable	379. Église	
		428. Esthétique 429. État
331. Dialogue	380. Égoïsme	
332. Dictionnaire	381. Égoïste	430. Éteignoir
333. Dieu	382. Élégance	431. Éternité
334. Diffamation	383. Élève	432. Éthique

433. Étoile	482. Fille	531. Gravité
434. Étonnement	483. Film(s)	532. Guérison
435. Étranger(s)	484. Fils	533. Guerre(s)
436. Être	485. Fin	534. Habitude
437. Être humain	486. Fin du monde	535. Haine
438. Europe	487. Fixe	536. Haïr
439. Euthanasie	488. Flâner	537. Harmonie (conjugale)
440. Évasion	489. Fléau	538. Hasard
441. Événement(s)	490. Fleur	539. Hemingway
442. Évoluer	491. Foi	540. Herbe(s)
443. Évolution	492. Folie	541. Hérédité
444. Exactitude	493. Football	542. Hérétique
445. Exaspération	494. Force	543. Héritage
446. Excellence	495. Forêt	544. Héroïsme
447. Exceptionnel	496. Forme(s)	545. Héros
448. Exclus	497. Fou(s)	546. Hétérosexualité
449. Exclusion	498. Fraîcheur	547. Heureux
450. Exil	499. Français	548. Histoire(s)
451. Exilé(e)	500. France	549. Histoire naturelle
452. Existence	501. Fraternité	550. Hitler
453. Exister	502. Frère(s)	551. Hologramme
454. Exotisme	503. Freud	552. Homme(s)
455. Expérience	504. Frontière	553. Honnêteté
456. Expiation	505. Fruit(s)	554. Honorable
457. Expliquer	506. Fuite	555. Honte
458. Extinction	507. Fumée	556. Hôpital
459. Fable(s)	508. Fumisterie	557. Horizon
460. Fabrication	509. Futur	558. Horreur
461. Facebook	510. Gagner	559. Humain(s)
462. Faible	511. Gaieté	560. Humaniste
463. Faiblesse	512. Gangrène	561. Humanité
464. Fait(s)	513. Gangster(s)	562. Humiliation
465. Famille	514. Garçon	563. Humour
466. Famille littéraire	515. Gène(s)	564. Hypocrisie
467. Fanatisme	516. Généralisation	565. Hypothèse
468. Fantastique	517. Génération(s)	566. Idéal
469. Fantôme(s)	518. Générosité	567. Idée(s)
470. Fatigue	519. Génétique	568. Identité
471. Faute(s)	520. Génie(s)	569. Idéologie(s)
472. Faux	521. Genre(s) littéraire(s)	570. Idiotie
473. Fécondité	522. Gens	571. Ignorance
474. Femelle	523. Géographie	572. Île(s)
475. Femme(s)	524. Goût	573. Illégalité
476. Férocité	525. Gouvernement	574. Illusion(s)
477. Fête	526. Grâce	575. Illusoire
478. Feu	527. Grammaire	576. Image(s)
479. Fiction	528. Grand(s)	577. Imaginaire
480. Fidèle	529. Grandeur	578. Imagination
481. Fidélité	530. Grandir	579. Imaginer
TOTA I INCIRC	ooo. Oranan	oro. magmen

580. Imbécile 629. Intégration(s) 678. Lessive 581. Imitation 630. Intellect 679. Lettre(s) 582. Immigrant 631. Intellectuel 680. Liaison 583. Immortalité 632. Intelligence 681. Liberté 682. Librairie(s) 584. Impatience 633. Intelligent(s) 634. Interculturel 683. Libre(s) 585. Important 586. Impossible 635. Interdit 684. Lien 587. Imposteur 636. Internet 685. Lieu(x) 588. Imposture 637. Intime 686. Limite 589. Imprévisible 638. Intimité 687. Lire 639. Intolérance 590. Imprévu 688. Littérature(s) 591. Impuissance 640. Intrigue 689. Livre(s) 592. Inachevé 641. Inventer 690. Locomotive 593. Inaction 642. Invisible 691. Logique 594. Incertitude 643. Invraisemblable 692. Loi 644. Ivrogne 693. Lucidité 595. Incompétence 596. Incompréhension 645. Jalousie 694. Lumière 597. Inconnu 646. Jaloux 695. Lutte 598. Inconscient 647. Jamais 696. Luxe 599. Inconvénient 648. Jardin(s) 697. Lyrisme 600. Inde 649. Jardinier 698. Machine 601. Indécent 650. Jeu 699. Madame Bovary 602. Indépendant 651. Jeune 700. Magazine 603. Indicatif 652. Jeunesse 701. Magicien 604. Indicible 653. Jeunisme 702. Main 605. Indifférence 654. Joie 703. Maison 704. Maître 606. Indifférent 655. Jouir 607. Indignation 656. Jour(s) 705. Mal 608. Indispensable 657. Journal 706. Malade 609. Individu 658. Journalisme 707. Malade mental 610. Inégalité 659. Journaliste 708. Maladie 611. Inéluctable 660. Journaux 709. Mâle 612. Inexistence 661. Juger 710. Malédiction 613. Infantile 662. Juif(s) 711. Malentendu 614. Infini 663. Jungle 712. Malheur 615. Informatique 664. Jupon 713. Malheureux 616. Infortune 665. Juron 714. Malraux 617. Inhumain 666. Justice 715. Manipulation 618. Initiation 716. Manque 667. Kalachnikov 668. Labeur 717. Marche 619. Injustice 718. Marcher 620. Innocence 669. Laideur 670. Langage 621. Inquiet 719. Marginalité 622. Insatisfaction 671. Langue(s) 720. Mari 623. Insensé 672. Larme(s) 721. Mariage 624. Insignifiance 673. Lecteur 722. Marketing 625. Insignifiant 674. Lecture 723. Marx 724. Massacre 626. Insomnie 675. Légende 627. Inspiration 676. Lendemain 725. Masturbation 677. Lenteur 726. Maternité 628. Instant

727. Mathématique(s) 776. Mort(s) 825. Offense 728. Matière 777. Mortel 826. Ombre 729. Mauvais 778. Mot(s) 827. Omelette 730. Mauvaise foi 779. Mourir 828. Opinion 829. Opinion publique 731. Méchanceté 780. Muet 732. Méchant 830. Opposition 781. Multiplicité 733. Médecin 782. Musique 831. Optimisme 734. Médecine 783. Mutation 832. Optimiste 735. Média(s) 784. Mystère 833. Oral 736. Médiatique 785. Mythe(s) 834. Ordinateur 737. Médiocrité 835. Ordre 786. Mythologie 836. Oreille 738. Médisance 787. Mythomanie 739. Mélodrame 788. Naissance 837. Orgueil 740. Même 789. Naître 838. Orient 741. Mémoire 790. Narration 839. Originalité 742. Mensonge(s) 791. Naturalisme 840. Origine(s) 743. Mentir 792. Nature 841. Ornement 744. Mépriser 793. Nature (humaine) 842. Orthographe 745. Mer 794. Naturel 843. Oubli 795. Néant 844. Oublier 746. Mère(s) 747. Mérite 796. Négatif 845. Outil 748. Message(s) 797. Négligence 846. Pacte 749. Mesure 798. Négociateur 847. Page blanche 799. Nietzsche 848. Paix 750. Métaphore(s) 800. Nobel 849. Palmyre 751. Métaphysique 752. Métissage 801. Noblesse 850. Papier 802. Noces 851. Paradis 753. Métro 803. Noir 852. Pardon 754. Meurtre 853. Pardonner 755. Meurtrier(s) 804. Nom(s) 756. Militaire 805. Nomade 854. Parenthèses 757. Minute 806. Non 855. Parents 807. Normal 856. Paresse 758. Mirage(s) 759. Miroir(s) 808. Normalité 857. Pari 760. Misogynie 809. Nostalgique(s) 858. Paris 761. Moderne 810. Nouveauté 859. Parler 762. Modernité 811. Nouvelle(s) 860. Parole(s) 763. Modeste 812. Nuage 861. Partage 764. Moi 813. Nuance 862. Partir 765. Moment 814. Obéissance 863. Pascal 766. Monde(s) 815. Obèse 864. Passé 865. Passion 767. Monde moderne 816. Obscénité(s) 866. Patience 768. Mondialisation 817. Obscurité 769. Monotonie 818. Observer 867. Patrie 868. Paupière 770. Monstre 819. Obsession(s) 771. Monstruosité 820. Occident 869. Pauvre(s) 821. Œil (Yeux) 870. Pauvreté 772. Montaigne 773. Montre 822. Œuvre 871. Paysage(s) 774. Moquerie 823. Œuvre (d'art) 872. Peau 873. Péché 775. Morale 824. Œuvre (littéraire)

874. Pédagogie	923. Popularité	972. Quête
875. Peine	924. Pornographie	973. Question(s)
876. Peine de mort	925. Possession	974. Questionnement
877. Peintre(s)	926. Possible	975. Quinze
878. Peinture	927. Poubelle	976. Quitte ou double
879. Pendre	928. Poulailler	977. Quitter
880. Pensée	929. Pourquoi	978. Race(s)
881. Penser	930. Pouvoir	979. Racine(s)
882. Penseur(s)	931. Préface	980. Racisme
883. People	932. Première(s) fois	981. Raconter
884. Perdre	933. Prendre	982. Radio
885. Perdu	934. Présent	983. Raison
886. Père	935. Président	984. Raisonnable
887. Perfection	936. Prêtre	985. Rapacité
888. Personnage(s)	937. Preuve	986. Raté
889. Personnalité	938. Prière	987. Rationalité
890. Personne	939. Principe(s)	988. Réaction
891. Perte	940. Prison	989. Réactionnaire
892. Pervers	941. Prisonnier(s)	990. Réalisme
893. Perversion	942. Problème	991. Réalité
894. Pessimisme	943. Prochain	992. Rebelle
895. Petit	944. Proche(s)	993. Rebellion
896. Peuple	945. Prodigalité	994. Recherche
897. Peur	946. Produit	995. Récit
898. Philosophe(s)	947. Prof	996. Recommencer
899. Philosopher	948. Professeur(s)	997. Reconnaissance
900. Philosophie	949. Profession	998. Rédemption
901. Phrase(s)	950. Progrès	999. Réel
902. Piège	951. Projet	1000. Réfléchir
903. Pilule	952. Promesse	1001. Réflexion
904. Pire	953. Proportion	1002. Regard
905. Pitié	954. Propre	1003. Règle(s)
906. Pittoresque	955. Prostitution	1004. Régression
907. Plagiat	956. Providence	1005. Regret(s)
908. Plaie	957. Provincialisme	1006. Rejet
909. Plaire	958. Provisoire	1007. Relation(s) sexuelle(s)
910. Plaisir	959. Provocateur	1008. Religion(s)
911. Plan	960. Pseudonyme	1009. Remède
912. Platonicien	961. Psy	1010. Remémoration
913. Pleur(s)	962. Psychiatre(s)	1011. Remords
914. Pleurer	963. Psychologie	1012. Renard
915. Pluie	964. Public	1013. Rencontre(s)
916. Poche (collection de)	965. Publier	1014. Renoncement
917. Poème(s)	966. Pudeur	1015. Renoncer
918. Poésie	967. Puissance	1016. Réparable
919. Poète(s)	968. Puissant	1017. Réparable
920. Points cardinaux	969. Puzzle	1017. Répáter
921. Politesse	970. Qualité(s)	1019. Répétition
	970. Qualite(s) 971. Querelle	·
922. Politique(s)	ari. Querelle	1020. Réponse(s)

1021	. Répugnance	1070.	Secret(s)	1118.	Style
1022	. Résistance	1071.	Sédentaire	1119.	Subconscient
1023	Responsable	1072.	Sédiments	1120.	Succès
1024	. Responsabilité	1073.	Sédition	1121.	Suicide
1025	. Retenir	1074.	Séduction	1122.	Supérieur
1026	. Retraite	1075.	Semence	(hiér	archique)
1027	. Réussite	1076.	Sens	1123.	Supportable
1028	. Rêve(s)	1077.	Sensation	1124.	Surface
1029	Rêve américain	1078.	Sensualité	1125.	Surnom
1030	. Rêver	1079.	Sentiment(s)	1126.	Surréalisme
1031	. Rêverie	1080.	Sentimental	1127.	Survivre
1032	. Révolte	1081.	Séparation	1128.	Symbole(s)
1033	. Révolution(s)	1082.	Sérieux	1129.	Sympa
1034	Riche(s)	1083.	Serpent	1130.	Système
1035	Ridicule	1084.	Servitude	1131.	Talent
1036	. Rien	1085.	Seul	1132.	Technique
1037	. Rigueur	1086.	Sexe	1133.	Technologie
	. Rire	1087.	Siècle		Télécommande
1039	. Risque(s)	1088.	Signe	1135.	Télégramme
	. Rituel		Silence	1136.	Télépathie
1041	. Rivière	1090.	Simplifier	1137.	Télévision
1042	. Rôle		Sincérité	1138.	Témoin(s)
1043	. Rôle (de l'écrivain)	1092.	Singe(s)		Temps
	. Roman(s)		Situation		Temps modernes
	. Romancier(s)	1094.	Socialisation	1141.	Ténèbres
	. Romanesque	1095.	Société	1142.	Tentation
	. Rousseau	1096.	Sociopathe	1143.	Terre
1048	. Route(s)	1097.		1144.	Terre natale
	. Royalisme	1098.	Soie	1145.	Terroriste(s)
	. Ruine	1099.	Soleil		Tester
1051	Rupture	1100.	Solitude	1147.	Texte
1052	. Rut	1101.	Sollers	1148.	Théâtre
1053	. Sabotage	1102.	Solution	1149.	Thérapie
	. Sadisme	1103.	Sommeil		Théorie(s)
1055	. Sagesse	1104.	Sombre	1151.	` '
1056	. Saint(s)	1105.	Songe	1152.	Tolérance
1057	. Salaud	1106.	Sottise	1153.	Tombe
1058	. Salut	1107.	Souffrance	1154.	Tomber
1059	. Sang	1108.	Souffrir	1155.	Torture
	. Sartre	1109.	Source	1156.	Totalitarisme
1061	. Satan	1110.	Souvenir(s) / se	1157.	Toucher
1062	. Sauver		venir	1158.	Toujours
1063	. Savant	1111.	Spectacle	1159.	•
1064	Savoir		Spectateur	1160.	Trace
1065	. Scandale		Spermatozoïde	1161.	Traduction
	. Scénario(s)		Spiritualité		Tragédie(s)
	. Science		Sténo		Trahir
1068	. Sculpture	1116.	Structure	1164.	Trahison
	. Sécheresse	1117.	Stupide	1165.	Train(s)
			•		` '

1166. Trait d'union	1190. Vache(s)	1214. Ville
1167. Traite	1191. Vain	1215. Vin
1168. Transposer	1192. Vaincu	1216. Vingt
1169. Travail	1193. Vainqueur	1217. Viol
1170. Travailler	1194. Valeur	1218. Violence
1171. Triomphe	1195. Vanité	1219. Virgule(s)
1172. Triste	1196. Vécu	1220. Visage
1173. Tristesse	1197. Vengeance	1221. Vitesse
1174. Troubler	1198. Ventre	1222. Vivant(s)
1175. Tuer	1199. Verbe	1223. Vivre
1176. Tyran	1200. Vérité(s)	1224. Vocation
1177. Tyrannie	1201. Vers	1225. Voisin
1178. Unicité	1202. Veuf(s) / veuve(s)	1226. Voix
1179. Union	1203. Vice	1227. Vol
1180. Unique	1204. Victime(s)	1228. Volonté
1181. Unité	1205. Victoire(s)	1229. Voltaire
1182. Univers	1206. Vide	1230. Volupté
1183. Univers (artistique)	1207. Vidéo	1231. Vouloir
1184. Universel	1208. Vie(s)	1232. Voyage(s)
1185. Université	1209. Vieillard	1233. Vrai
1186. Usure	1210. Vieillesse	1234. Vraisemblable
1187. Utile	1211. Vieillir	1235. Wikipédia
1188. Utopie	1212. Vieillissement	1236. Zapping
1189. Vacances	1213. Vieux	

PARCOURS 2 / EXERCER LE DROIT DE CITER

Le droit de citer

Parmi les premiers usages de la citation, il y a eu les transcriptions des récits oraux originels, les épopées, les chansons de geste... Cependant, ces écrits basés sur des paroles n'avaient pas vocation d'appeler les auteurs, ni de sélectionner, d'isoler une pensée du pavé dont elle est issue. De plus, qui sait si ces versions transposées étaient exactes ? N'étaient-elles pas remaniées, de transcripteurs en scribes, pour aboutir à différentes versions d'une même parole originale ? Il y a eu modification, amélioration, ou déprédation de la tournure originelle, sans parler de traduction: *Traduttore, traditore*¹⁴, dit-on. En est-il de même pour les citations ? Peut-on dire : *citer c'est trahir* ? ou *citer c'est voler* ? Y a-t-il vol intellectuel ? Y a-t-il trahison ? Une citation est justement extrêmement répandue (sur le Net et dans les dictionnaires) à ce sujet, c'est Emile Cioran qui dénonce l'enjeu de ce larcin de mots :

Quiconque nous cite de mémoire est un saboteur qu'il faudrait traduire en justice. Une citation estropiée équivaut à une trahison, une injure, un préjudice d'autant plus grave qu'on a voulu nous rendre service. ¹⁵

S'il y a là matière à débattre des citations apocryphes ¹⁶ dans l'histoire, c'est surtout pour en arriver à cette notion de vol d'idées et de tournures. Citer un auteur au sein d'un texte personnel pour en illustrer les idées personnelles de son rédacteur n'est pas la même chose que de citer un auteur au sein d'un dictionnaire lexical. Le but du lexicographe étant de montrer que tel auteur faisait tel (bon) usage de tel mot dans telle circonstance, il s'agit d'être précis. Bien sûr dans un souci d'honnêteté intellectuelle et de rigueur de la démarche de recherche du linguiste. Mais également afin que le lecteur curieux puisse retrouver la citation dans son contexte premier. Dès lors qu'on a utilisé la citation comme *exemplum* d'utilisation de mots du lexique, il s'est posé la question de la paternité des morceaux cités.

Remontons le cours de l'histoire de la discipline linguistique. Au 11ème siècle, le premier dictionnaire lexicographique connu était rédigé par un certain Papias de Lombardie. C'est lui qui a utilisé pour la première fois les citations dans ce *Rudimentum*, dictionnaire monolingue latin innovant par ailleurs dans le classement des mots vedettes. Papias s'est vite rendu compte qu'il fallait mentionner la source de la citation pour qu'elle puisse être exemplative. Dès cette époque, les érudits ont donc dû se positionner sur la manière de référencer les extraits d'auteurs cités. C'est ce que nous explique le linguiste Jean-Claude Boulanger¹⁷. D'après ses recherches, durant le Moyen-Âge il existait quatre manières de citer utilisées par les différents dictionnaires :

- 1. On citait un extrait de texte que l'on faisait suivre ou précéder d'une référence plus ou moins précise.
- 2. On citait seulement le nom de l'auteur.
- 3. On citait le nom de l'auteur ainsi que le titre de l'œuvre.

¹⁴ Traduction à insérer

¹⁵ CIORAN (Emil), Aveux et anathèmes [1987] in Œuvres, Quarto Gallimard, Paris, 1995, p.1701.

¹⁶ Est apocryphe le propos attribué à une personne qui ne l'a pas tenu ou alors sous une forme différente.

¹⁷ SOURCE à INSERER

4. On citait le nom de l'auteur qui était lui-même cité par un autre auteur.

Aujourd'hui, nous voulons pouvoir vérifier la source, la retrouver. En ces temps plus anciens, il était davantage question de propriété intellectuelle et de fidélité aux propos cités. Si l'on appelle un auteur, il faut rendre à César ce qui lui appartient et mentionner la paternité de la tournure. Il s'agit d'une part d'honnêteté intellectuelle, de rigueur scientifique, et d'autre part de respect des lois.

Tant il est vrai que la citation et ses références puisent leurs sources dans les termes juridiques : un vol intellectuel étant à la base un vol de biens. L'extrait suivant révèle bien le passage de l'aspect littéraire au juridique.

L'autorité constitue l'énonciateur de référence, reconnu et légitimé par le dictionnaire. Ainsi, citer « implique une littérarité et une fidélité des propos rapportés, ainsi qu'une attribution "glorieuse" des dits propos » (Rosier 2005 : 67) comme une allégation. En relayant l'acception juridique utilisée lorsque l'on cite en justice, le champ littéraire et linguistique a pratiqué, comme en matière juridique, la métonymie, en utilisant l'acception issue du latin citatio: « ce qui est appelé, invoqué ». En droit, on peut en effet employer citation, en désignant l'assignation à comparaître comme le document juridique en tant que tel. Mais il est vrai que la frontière est parfois ténue entre le champ juridique et celui de la littérature si l'on en juge par cette citation du Grand Robert électronique (désormais GRE) : « Ce bel exploit (Conduite) lui a valu une citation ».¹8

Notons qu'à différentes périodes de l'Histoire, la notion de plagiat n'existait pour ainsi dire pas, tant les auteurs s'inspiraient de leurs prédécesseurs, rendaient hommages aux classiques d'alors, importaient et adaptaient des histoires d'autres régions. De vol intellectuel, il n'était pas question : il s'agissait d'une forme de diffusion du savoir et du patrimoine : d'un domaine public dans lequel puiser. Mais qui dit domaine public, implique un domaine privé. Où fixer la frontière entre les mots de tout le monde et les mots d'un seul ?

Le savoir et l'information sont des biens du domaine privé du point de vue de la production. Leur création fait intervenir des ressources humaines et financières. Ils sont en revanche des biens du domaine public du point de vue de la consommation. Une fois divulgués, ils peuvent être exploités par une autre personne sans pour autant que soit diminué le bénéfice qu'en tire le producteur. Cet aspect caractéristique du savoir n'avait pas échappé à Columcille qui l'a invoqué pour se défendre de la plainte déposée par Finnian, dans l'Irlande du VIe siècle, qui l'accusait d'avoir copié les enluminures d'une bible que Finnian lui avait prêtée. Convoqué devant le Roi Diarmuid pour répondre de l'accusation de vol, Columcille s'était alors défendu en faisant valoir qu'il n'avait rien volé du tout puisque Finnian disposait toujours de ses dessins et que

-

¹⁸ DESURMONT (Jean-Nicolas), Du Contexte à la Citation : les récents développements de la dictionnairique, Bruxelles, 2005. Consulté en 2017: http://perso.univ-lyon2.fr/~thoiron/JS%20LTT%202005/pdf/Desurmont.pdf

"l'ouvrage de Finnian ne s'était pas trouvé altéré par la copie qu'il en avait faite". Le Roi, rejetant ces arguments, a ouvert la voie au concept de droit d'auteur en prononçant ces mots: "À chaque vache son veau, et à chaque ouvrage sa copie" 19.

Beaumarchais, Lamartine ou Victor Hugo ont été en leurs temps les défenseurs d'un droit d'auteur juridiquement établi. Il a évolué au fil des siècles et des pratiques littéraires pour aboutir, à la fin du 19ème siècle, à la convention de Berne, texte fondateur de la législation du Droit d'Auteur international aujourd'hui.

Aujourd'hui, il est intéressant de remarquer qu'on ne peut déposer, protéger, une idée seule. La propriété intellectuelle ne concerne pas les idées dont il s'agit de promouvoir la libre circulation car elles émargent légalement du domaine public. C'est pourquoi, afin d'en garantir la paternité, le droit n'admet que le dépôt d'une idée et de sa mise en forme. Or, les propos abordés dans les citations sont des pensées que beaucoup de gens partagent mais mises en forme par quelqu'un qui réussit à les exprimer dans une tournure efficace, esthétique ou impertinente qui lui est propre. Ce cas de figure, ce sentiment de « je n'aurais pas pu mieux le dire », est pris en compte dans les lois sous la rubrique « Droit de Citation ». Cette tournure peut être appelée par d'aucuns et cette référence peut être citée dorénavant par tous.

Nous avons tous le droit de citer, en respectant ledit droit d'auteur. D'un point de vue pédagogique, il s'agit pour les étudiants d'assimiler les notions de plagiat, de vol intellectuel, de citation, de copillage²⁰, de caviardage... Le plus grand problème des étudiants actuellement dans la rédaction de leurs travaux est la maîtrise du fameux ctrl-C / ctrl-V²¹. Les techniques de reformulation et de synthèse des pensées d'autrui sont à développer par l'enseignant tout au long de l'apprentissage, des années scolaires. L'utilisation du dictionnaire de citations peut servir à ouvrir les yeux et le cerveau des étudiants : il peut être utilisé pour y repérer les différentes manières de citer ses sources, selon qu'il s'agisse d'un livre, d'un entretien oral, d'un article de journal... on peut y remarquer la précision des notations et la cohérence de l'ouvrage dans sa manière de référencer. Sur base de ces observations, l'étudiant peut facilement être amené à rédiger une formalisation théorique de la manière de référencer les sources, pour ensuite comparer sa nomenclature à celles existantes et prônées par les différentes écoles. L'activité pédagogique proposée va dans le même sens en proposant des documents qui vont éclairer les étudiants sur les notions étudiées.

De la citation au plagiat, de l'hommage à l'appropriation, de l'étourderie à l'erreur... il y a plus d'un écueil à éviter pour exercer son droit de citer. « La différence entre plagiat et citation tient souvent à un couple de guillemets », précise l'auteur du dictionnaire... des plagiaires !22

¹⁹ GURRY (Francis), Repenser le rôle de la propriété intellectuelle (discours de la conférence de Melbourne), in www.wipo.int, 2013. Francis Gurry est Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété intellectuelle (OMPI). Les avis exprimés dans ce document ne représentent pas nécessairement ceux des États membres de l'OMPI.

² MS 24 P25, Académie royale irlandaise. Une copie de la page du manuscrit est conservée à l'OMPI. Voir également How the Irish Saved Civilization, Thomas Cahill (1995, New York) 170. Thomas Jefferson exprimait le même point de vue lorsqu'il écrivait, à propos du concept d'idée, que : "nul ne la possède dans une moindre mesure parce que tous la possèdent en totalité. Celui qui reçoit de moi une idée n'amoindrit pas celle que je possède, à l'instar de la personne qui, allumant sa chandelle à la mienne, acquiert de la lumière sans m'en priver." (Lettre à Isaac McPherson, 13 août 1813)

 $^{^{20}}$ Le terme « copillage » et son dérivé « photocopillage » sont des néologismes datant des années 1980 quand la technique et la pratique de la photocopie se sont répandues au sein des écoles, entre autres institutions. Ces mots-valises sont depuis utilisés par beaucoup d'éditeurs francophones afin de dénoncer la duplication et l'insertion de passages pillés dans des œuvres protégées et copiés dans des syllabi ou notes de cours distribués aux étudiants.

²¹ Sur les PC (pas les Mac), ces raccourcis clavier permettent l'opération COPIER (ctrl+c) / COLLER (ctrl+v). La lettre V n'étant pas ici l'initiale d'un mot mais bien la réprésentation de l'idée du tube de colle, telle un idéogramme moderne.

²² dE CHAUDENAY (Roland), Dictionnaire des plagiaires, éd. Perrin, Paris, 1990, p.



Les manières de citer

Depuis le Moyen Age, donc, on s'accorde sur l'importance de citer correctement ses sources. Aujourd'hui il n'existe pourtant toujours pas de nomenclature universelle utilisée en la matière du référencement bibliographique. Les manières de faire sont diverses, nombreuses, selon le domaine de recherche (sciences, sciences humaines...), le but (référencement bibliothécaire, libraire, universitaire...), le public cible (le pays, la langue...).

On ne saurait trop insister sur la notion de cohérence interne. Au vu des nombreuses formes de référencement, il est important d'en choisir une qui convienne et de la respecter méticuleusement tout au long du travail bibliographique.

Ainsi, ce problème s'est posé lors des relectures de notre *Dictionnaire de citations pas comme les autres*. En effet, vu le grand nombre de références, comment être cohérents dans leur rédaction ? Les titres de roman par exemple. Où mettre des majuscules ? « La Chute » ou « La chute » ? « L'Espoir » ou « L'espoir ? ». Pour ces exemples précis, il convient de (re)voir un peu la théorie. Les titres étant ici des syntagmes nominaux, il convient, selon les recommandations des universités, *de mettre une majuscule au premier substantif et à tous les adjectifs ou adverbes qui le précèdent*²³. Pourtant, force est de constater un paradoxe : sur la couverture des différentes éditions, il n'y a de majuscule qu'à la première lettre du premier mot du titre (sauf nom propre bien sûr). Est-ce à dire que les éditeurs ne respectent pas ce qui est préconisé par les nomenclatures bibliographiques ? Ou que les recommandations « officielles » de tiennent pas compte des graphies originales ? Malraux et ou son éditeur ont bien choisi le titre : « L'espoir », sans majuscule. Faut-il sacrifier la fidélité du propos de l'auteur sur l'autel d'une cohérence référentielle ?

Nous avons décidé d'appliquer une cohérence externe, celle d'être en accord avec la manière de faire des éditeurs des romans. Notre éditrice a dès lors fait un réel travail de recherche pour aller trouver toutes les graphies originelles des titres des ouvrages cités, ce qui rend notre livre cohérent... avec les autres livres publiés et cités. Il s'agit ici d'un choix éditorial, d'une ligne de conduite suivie et d'une certaine subjectivité puisqu'il n'y a pas encore de lois officielles pour légiférer la manière de noter les références bibliographiques. En tout état de cause, d'une manière générale, les maisons d'édition ne respectent la norme préconisée par les spécialistes qui, eux, ne tiennent pas compte des pratiques des éditeurs²⁴.

²³ Exemples : « Les Figures du discours », « L'Insoutenable Légèreté de l'être ».

²⁴ Par l'Université de Lyon, entre autres. Voir annexe : http://sites.univ-lyon2.fr/lettres/

http://sites.univ-lyon2.fr/lettres/ref-biblio/index.php

Références bibliographiques :

Les majuscules dans le titre

Titres de parties d'ouvrage (articles, chapitres...)

Le premier mot du titre comporte toujours une majuscule, la suite s'écrit normalement.

Titres d'ouvrages (livres, revues, journaux...)

Le premier mot comporte toujours une majuscule. Pour les mots suivants, cela dépend de la syntaxe du titre :

1. Le titre ne commence pas par un article défini

Seul le premier mot du titre prend une majuscule :

Une saison en enfer Quand j'avais cinq ans, je m'ai tué

Cent ans de solitude Aller aux mirabelles

Celle qui vient à pas légers Problèmes de linguistique générale

Bel ami Pour qui sonne le glas

À la recherche du temps perdu Alice au pays des merveilles

2. Le titre commence par un article défini : plusieurs cas

■ Le titre est une phrase ou une proposition, ou bien encore, il s'agit d'un livre "savant" ou technique:

Seul le premier mot du titre prend une majuscule :

Le bitume est exquis L'assassin habite au 21

Le titre n'est pas une phrase mais un syntagme nominal :

Majuscule au 1er substantif et à tous les adjectifs ou adverbes qui le précèdent :

Les Figures du discours

L'Insoutenable Légèreté de l'être

L'Incroyable et Iriste Histoire de la candide Erendira et de sa grand-mère diabolique

Mais si le titre est un syntagme nominal constitué de plusieurs noms mis en symétrie / opposition par une préposition "et" ou "ou", n met la majuscule à chacun des substantifs mis en parallèle :

Le <u>R</u>ouge et le <u>N</u>oir La <u>B</u>elle et la <u>B</u>ête

3. Cas des "titres doubles" :

quand le titre comprend un autre titre ou une variante du titre

On applique les règles ci-dessus à chacun des deux titres, comme s'il s'agissait de deux titres successifs, sauf que l'article introduisant éventuellement le second reste en minuscule).

Dom Juan ou le <u>F</u>estin de pierre Knock ou le <u>T</u>riomphe de la médecine Émile ou <u>D</u>e l'éducation Le Mariage de Figaro ou la <u>F</u>olle Journée Battling le ténébreux ou la <u>M</u>ue périlleuse

Comment transcrire correctement les données bibliographiques ?

La France et le Canada n'encouragent pas toujours les même pratiques. Les informations suivantes sont reprises majoritairement des consignes et des normes imposées par les Universités d'Ottawa et de Lyon pour leurs étudiants.

MODE D'EMPLOI

Pour les livres :

1. Nom de l'auteur ou des auteurs en lettres capitales, suivi(s) de l'initiale ou des initiales du prénom, entre parenthèses, le tout étant suivi d'une virgule (remarque : on peut également noter le prénom en toutes lettres).

Remarques:

- s'il n'y a pas de nom d'auteur : ANONYME
- s'il y a de nombreux auteurs, faire précéder leur liste du mot COLLECTIF
- s'il s'agit d'une encyclopédie ou d'un ouvrage publié sous la direction d'un auteur, mais faisant appel à de nombreux collaborateurs, faire suivre le nom de cet auteur de la mention « sous la direction de » entre parenthèses (Sld.)
- Titre de l'ouvrage en italiques ou souligné (accompagné du sous-titre le cas échant).
 Majuscule à la première lettre du titre seulement (sauf noms propres). Le titre est suivi d'une virgule.
- 3. Lieu d'édition (s'il n'y a pas de lieu mentionné dans l'ouvrage : s.l.), suivi d'une virgule.
- 4. Éditeur (nom de la maison d'édition), suivi d'une virgule.
- 5. Date d'édition (s'il n'y a pas de date mentionnée dans l'ouvrage : s.d.), suivie d'une virgule.
- 6. nombre de pages
- 7. éventuellement, nombre de volumes,
- 8. Éventuellement nom de la collection et/ou numéro d'ordre de l'ouvrage dans la collection, entre parenthèses.

Chaque rubrique est séparée des autres par une virgule.

Exemple:

CAMUS (B.), Rapports de stage et mémoires, s.l., Les Éditions d'Organisation, 1989, 78 p.

Pour les articles de presse :

- 1. **Nom** de l'auteur en lettres capitales, suivi de l'initiale ou des initiales du **prénom**, entre parenthèses,
- 2. Titre de l'article entre guillemets,
- 3. in ou dans
- 4. Titre de la publication (revue) souligné,
- 5. tome, date, références des pages.

Exemple:

SMEKENS (Wylliam), "A Gand, écrire sa langue", in *Annales de la Fondation Maurice Maeterlinck*, t.27, 1989, p. 7-16.

Pour une partie d'un ouvrage collectif

- 1. **Nom** de l'auteur en lettres capitales, suivi de l'initiale ou des initiales du **prénom**, entre parenthèses,
- 2. Titre du chapitre entre guillemets,
- 3. in ou dans
- 4. Titre de l'ouvrage collectif souligné ou en italiques,
- 5. ss la dir. de [initiales du prénom suivies du (des) nom (s) en capitales]
- 6. lieu, édition, date, réf. au volume, tome, pages.

Exemple:

CHEVREL (Yves), "Naturalismes allemand et français : écarts et rencontres", dans : *Le naturalisme*, Colloque de Cerisy, ss la dir. de P Cogny, Paris, Union générale d'éditions, 1978, p. 43-64.

Il n'existe pas encore de règles universelles concernant les références des sources de ce type. Les plus communément admises sont les suivantes, détaillées principalement par François-Pierre GINGRAS¹, professeur au département de science politique de l'Université d'Ottawa (Ontario) Canada.

Pour tous les documents sur le World Wide Web, il est conseillé de suivre le modèle suivant :

AUTEUR, « titre », <adresse>, date de la dernière mise à jour au moment de la consultation [à défaut, date de la consultation].

Exemple:

GINGRAS (François-Pierre), « Comment citer des sources sur Internet dans un travail scientifique », http://aix1.uottawa.ca/~fgingras/metho/citation.html, 24 septembre 1999

<u>L'auteur</u>: il n'est pas toujours facile de connaître l'auteur exact d'un document:

- parfois, le document donne ce renseignement clairement en entête ou au début du texte ou encore dans une notice de droits d'auteur précédée ou non du symbole ©;
- à défaut, donner le nom de la personne ou de l'organisme responsable de son affichage, l'éditeur ou le propriétaire du site, d'après les renseignements disponibles au début ou à la fin de la page;
- dans la plupart des navigateurs internet, le renseignement sur l'auteur, l'éditeur ou le propriétaire du site peut aussi se trouver dans la partie cachée "HEAD" du document, visible en passant les commandes « Affichage » puis « Source » (source du cadre ou, s'il n'y a pas de cadre, source du document);
- en cas d'impossibilité d'identifier un auteur ou l'organisme responsable, indiquer «anonyme».

<u>Le titre</u> : le titre donné par l'auteur apparaît normalement tout en haut de l'écran, mais attention...

- si l'écran est divisé en cadres, le titre qui figure sur l'écran est celui du document principal et non du document à l'intérieur du cadre consulté;
- Pour s'assurer de noter le bon titre, utiliser les commandes « Affichage » puis « Source » (source du cadre ou, s'il n'y a pas de cadre, source du document): le renseignement se trouve dans la partie cachée "HEAD" du document;
- parfois, il n'y a pas de titre ou bien le titre est insignifiant, par exemple « introduction » ; dans de tels cas, il est utile d'indiquer, entre crochets, le texte apparaissant en haut de la page et qui décrit le mieux son contenu.

<u>L'adresse</u>: l'adresse est le renseignement le plus important, mais aussi le plus facile à trouver: une adresse apparaît toujours en haut de l'écran, dans la barre d'adresse;

- l'adresse commence normalement par http:// et se termine souvent par « htm » ou « html »; écrivez toujours l'adresse complète sur une seule ligne, pour éviter les risques d'erreurs;
- certains sites ont une adresse véritable (adresse longue et complète aussi appelée URL pour Universal Resource Locator) et un alias (adresse abrégée et souvent plus facile à retenir): on citera de préférence l'adresse complète; dans certains cas, il semble y avoir deux adresses équivalentes et interchangeables: on citera l'une ou l'autre [c'est le cas par exemple des serveurs centraux de l'Université d'Ottawa, <aix1.uottawa.ca> et <www.uottawa.ca>].

La date: il s'agit de préférence de la date de la dernière mise à jour au moment de la consultation ;

- elle apparaît parfois de façon explicite à la fin du document consulté, mais il ne faut pas trop s'y fier car il arrive que le webmestre soit négligent et n'indique pas la date réelle de mise à jour ;
 - la meilleure façon de procéder est d'utiliser les commandes « Fichier » puis « Propriétés », puis « Général » ou de trouver « information sur la source »).
- S'il est impossible de connaître la date de la dernière mise à jour au moment de la consultation, on indiquera simplement la <u>date de la consultation</u>.

Cas particuliers

Article de revue électronique

Il y a de plus en plus de revues et de magazines électroniques qui publient des articles. Il y a même des livres publiés sur Internet. Pour citer un article, simplement ajouter le titre de la revue, en italiques, après le titre de l'article, entre guillemets, comme suit :

RAMONET (Ignacio), « Désarmer les marchés », *Le monde diplomatique* (décembre 1997), http://www.monde-diplomatique.fr/md/1997/12/RAMONET/, 28 novembre 1997.

Documents reproduits

Il arrive souvent qu'un site reproduise les propos de quelqu'un : vous êtes alors en présence d'une <u>source secondaire</u>; indiquez-le clairement comme dans l'exemple suivant :

CHARTRAND (Luc), « Dis-moi la vérité! 1930-1945: le mythe du Québec fasciste », L'actualité, 1er Mars 1997, vol. 22, n° 3, reproduit par François-Pierre Gingras, http://aix1.uottawa.ca/~fgingras/doc/quebec1930-45.html, 17 septembre 1997.

La citation doit toujours être complétée de références bibliographiques correctes en notes infrapaginales.

Une **citation courte** (quelques mots) doit toujours être placée entre guillemets. Lorsqu'on cite un **passage plus long** (2 lignes au moins) :

- le placer en retrait, avec un interligne plus petit que l'interligne utilisé pour le corps du TFE.
- typographie différente (généralement en italiques), corps légèrement moindre.

Tout ceci permet au lecteur de percevoir immédiatement l'importance et la fréquence des citations. En cas de faute dans la citation, utiliser le [sic].

SIC [sik] adverbe

ÉTYM. 1771 ♦ mot latin « ainsi »

٠

■ Se met entre parenthèses à la suite d'une expression ou d'une phrase citée pour souligner qu'on cite textuellement, si étranges que paraissent les termes.

4

Il est souhaitable de citer de première main. Si cela est impossible, toujours donner la source qui a servi d'intermédiaire, avec la mention "cité par" ou "cité dans".

On cite au maximum 4 noms d'affilée : utiliser la mention "et al." si nécessaire.

Quelques cas particuliers

• On cite un passage dont une partie n'a pas de réel intérêt. On peut supprimer cette partie, en la remplaçant par des points de suspension entre parenthèses ou entre crochets.

On cite un passage dont une partie n'a pas de réel intérêt. On peut supprimer cette partie, en la remplaçant par des points de suspension (...) entre parenthèses ou entre crochets.

• Le début du paragraphe ou de la phrase n'est pas intéressant :

(...,

On cite un passage dont une partie n'a pas de réel intérêt. On peut supprimer cette partie, en la remplaçant par des points de suspension (...) entre parenthèses ou entre crochets.

La fin de la citation alourdirait inutilement le paragraphe :

On cite un passage dont une partie n'a pas de réel intérêt. On peut supprimer cette partie, en la remplaçant par des points de suspension (...) entre parenthèses ou entre crochets. [...]

• Si l'ouvrage consulté que l'on désire citer n'est pas publié en français, il faut citer l'extrait tel quel (dans sa langue) et en donner la traduction en note infrapaginale.

Chaque citation doit être suivie du nom de l'auteur cité et d'un appel de note en bas de page. La note en bas de page donnera la référence exacte et précise de l'ouvrage dont est tirée cette citation. Il faut procéder de même pour tout ce que l'on puise dans des ouvrages, journaux, etc. Ces règles sont donc applicables aux citations, mais aussi aux schémas, illustrations, etc.

Lorsqu'un ouvrage est cité pour la 1ère fois, la référence en bas de page doit comporter le nom de l'auteur, le titre, le lieu d'édition, le nom de la maison d'édition, la date de publication (tels que mentionnés dans la bibliographie) et le numéro de la page ou des pages concernées (cfr. exemple cidessous²⁵). Si l'on cite plusieurs fois le même ouvrage, voici la manière de procéder²⁶. Si l'on cite un ouvrage plusieurs fois sur une même page, la 1ère référence se note comme indiqué en (18), et les références suivantes se notent de la manière utilisée ci-dessous²⁷.

Il est donc important pour l'étudiant de noter avec précision toutes les données de références à chaque fois qu'il consulte un ouvrage et reprend un extrait.

Qu'est-ce qu'un plagiat?

Le texte qui suit est la traduction faite par Nicolas MASINO²⁸ du texte original anglais :

TAGG (P), Assignment and Dissertation tips (Tagg's Tips), http://www.tagg.org/xpdfs/assdissv5.pdf, Online version 5 (November 2003), p.12

Selon le Petit Robert, le mot plagiat provient du latin plagiarius, «celui qui vole les esclaves d'autrui», et du grec plagios, «oblique, fourbe». Le terme se définit aujourd'hui comme un «vol littéraire», et correspond à l'action de faire passer pour vôtres les propos de quelqu'un d'autre.

Éviter le plagiat ne veut certes pas dire de ne pas utiliser les idées des autres; au contraire, toute recherche digne de ce nom s'appuie largement sur des idées pré-existantes. Le plagiat ne se produit que lorsque vos sources ne sont pas mentionnées et que certains propos pris ailleurs passent, de façon intentionnelle ou non, pour être de votre cru. La meilleure façon d'éviter le plagiat est de clairement indiquer la référence (auteur, titre, date, numéro de page, etc.) des ouvrages que vous citez, auxquels vous empruntez, dont vous vous inspirez, etc. Cette référence doit être indiquée à la fois dans la bibliographie et à l'endroit pertinent dans votre texte.

²⁵ Cfr. DUBOIS (P.), L'art de la citation, Paris, éd. Truc, coll. Machin, 1999, p. 456

²⁶ Cfr. DUBOIS (P.), op. cit., pp. 23-24

²⁷ Cfr. DUBOIS, *id*, p. 46.

²⁸ Cette traduction est disponible sur le site [http://www.tagg.org/udem/MasinoTips1.htm], consulté le 2/10/2005

Les correcteurs soupçonnent la présence de plagiat à certains indices, comme par exemple:

- un changement marqué du style littéraire au milieu d'un travail;
- un changement notable quant à la fréquence des erreurs de syntaxe ou d'orthographe dans certaines parties d'un travail;
- la présence d'expressions ou de locutions qui ne semblent pas appartenir au style habituel de l'étudiant;
- la présence de faits, de noms ou de vocabulaire qui ne semblent pas appartenir aux connaissances de l'étudiant;
- la présence de citations dont la référence est absente ou incomplète;
- l'absence du numéro de page dans la référence d'une citation incluse;
- la présence d'idées ou de procédés stylistiques que le correcteur se souvient d'avoir rencontrés ailleurs.

Le plagiat est considéré comme une fraude importante, et est traité en conséquence. Un travail où l'on soupçonne, mais ne peut pas facilement démontrer, la présence de plagiat est toujours soumis à un second correcteur. (...)

L'internet est une ressource presque inépuisable d'information que l'on peut facilement « couper et coller » dans son travail. Quelle que soit la forme de cette information (texte, image, notation musicale, enregistrement), elle est autant le résultat du travail d'autrui (auteur, rédacteur, compositeur, arrangeur, artiste, etc.) que l'information emmagasinée sur des supports traditionnels (livre, journal, disque, etc.). Plagier de l'internet est donc aussi mal vu que le plagiat conventionnel.

Si on est tenté de plagier de l'internet, il sera utile de savoir que, quoique corvée ennuyeuse, l'investigation d'un plagiat soupçonné est une procédure assez simple. Le correcteur n'a qu'à demander à son engin de recherche de lui montrer toutes les pages d'internet qui contiennent certaines combinaisons de mots ou de phrases. Huit fois sur dix on finit par trouver la source après quelques minutes, deux fois sur dix après seulement quelques secondes.

ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE PARCOURS 2 / CITER SES SOURCES

Objectifs

- → Se familiariser avec les références et leur nomenclature
- → Établir une bibliographie
- → Apprendre l'histoire du droit d'auteur
- → Rédiger une synthèse personnelle

Matériel nécessaire

→ .Portefeuille de documents à photocopier pour chaque étudiant.

Notes

Il convient d'avoir abordé la notion de texte apocryphe avec les étudiants au préalable.

Selon le niveau des étudiants, l'enseignant lira avec eux les documents ou les donnera en lecture libre (avec ou sans dictionnaire).

De même, il s'agit d'adapter les exercices au niveau de la classe, tout en ayant à l'esprit qu'il est important de réaliser le premier pour la suite du travail : la rédaction des sources bibliographiques.

Déroulement

Première phase

Première activité

Deux articles sont soumis aux étudiants. Il y a du copillage entre eux, les étudiants doivent trouver les parties copiées et déterminer s'il s'agit d'un plagiat ou non. (voir feuilles annexes : on y trouvera la feuille d'exercice à distribuer aux étudiants et le corrigé à l'attention des enseignants)

Deuxième activité

Les étudiants reçoivent un portefeuille de documents sur la base duquel ils doivent réaliser un certain nombre d'exercices.

- → Sur base des informations en ta présence, rédige la bibliographie des 5 documents du portefeuille. Veille à être complet et cohérent dans la rédaction de tes références.
- → Rédige une notice explicative sur la notion de citation apocryphe en basant sur les deux premiers documents. Développe deux exemples clairs.
- → Cite un élément de la Convention de Berne qui te semble important pour le droit d'auteur. Rédige un petit texte argumentatif qui donne ton point de vue sur cet article.
- → Cite trois auteurs célèbres pour s'être engagé pour le droit d'auteurs ; explique en quelques lignes leurs combats.

PHASE DE TRANSITION

Travail à préparer à domicile

Afin de rédiger un article sur l'histoire du droit d'auteur et ses aspects légaux, l'étudiant est amené à sélectionner les informations des documents en sa possession. Sur base de cette sélection, il réalisera sur une feuille à part un plan de son texte (titres, sous-titres, enchaînements logiques, liens, exemples...).

L'étudiant peut également sélectionner dans les documents des informations, des arguments, qui lui permettent de trancher la question du plagiat dans le premier exercice.

DEUXIÈME PHASE

Afin de faire le debriefing des informations sélectionnées, l'enseignant peut organiser un mini débat en revenant au premier exercice : y a-t-il plagiat ? On peut noter au tableau les arguments.

Sur base du plan préparé (corrigé ou supervisé par l'enseignant), l'étudiant rédigera en classe son article, un pavé informatif sur le thème du droit d'auteur. (Le thème peut être plus précis, selon les consignes données par l'enseignant).

Premier exercice

ULB vs DH

Lis les deux articles ci-dessous. Souligne de part et d'autres les parties qui te sembles les mêmes. D'après toi, y a-t-il plagiat ? Si oui, qui a copié sur qui ?

Plagiaire, gare à toi!

Chaque année lors de la remise des mémoires, des professeurs constatent que certains étudiants ont tendance à s'approprier des écrits ou des parties d'écrits qui ne sont pas les leurs. La section information et communication de l'ULB a choisi de réagir et d'innover en se servant d'un logiciel de détection du plagiat. Grâce à un algorithme qui échantillonne les mémoires numérisés, le système fait ses preuves.

Des étudiants en ont fait les frais cette année et se sont vu exposés à d'éventuelles sanctions pouvant aller du simple refus du mémoire à l'ajournement total, voire même jusqu'à l'exclusion de l'Université. Une technique implacable donc, qui pourrait bien à l'avenir tenter d'autres sections, voire d'autres facultés...

Chasse à la triche à l'ULB

Un logiciel permet de détecter, tel un radar, les plagiats dans les mémoires des étudiants

Chaque année, c'est le même scénario: lors de la remise des mémoires, les profs constatent souvent que certains étudiants ont tendance à s'approprier des propos qui ne sont pas les leurs, en omettant donc d'en citer la source. À la section information et communication de l'ULB, un logiciel de détection du plagiat a été utilisé cette année, histoire de ne plus laisser passer la moindre fraude.

Tel un radar du copier-coller, ce nouvel outil au service des professeurs a fait ses preuves. Plusieurs mémoires ont ainsi été refusés lors de la première session de juin. Les fraudeurs ont toutefois eu l'occasion de se défendre quant à ce petit dérapage.

Olivier, étudiant en communication des entreprises, a eu très chaud lorsqu'il a appris la mauvaise nouvelle: «C'est le jour de la défense de mon sujet que l'on m'a annoncé que mon mémoire était refusé. Sachant que je risquais l'exclusion définitive de l'ULB, j'ai eu très peur. J'ai tenté d'expliquer au jury qu'il ne s'agissait pas d'une mauvaise intention de ma part, mais bien d'un oubli quant à la citation de toutes les sources que j'ai consulté.»

Olivier s'en est plutôt bien sorti. Il a eu l'autorisation de représenter son mémoire en seconde session. C'est ce samedi qu'il défendra devant le jury son sujet, revu et corrigé bien entendu. Le jeune homme, on s'en doute, stressera un peu plus que les autres.

Plusieurs sanctions existent

Dans ce genre de situation, les autorités universitaires peuvent prendre différentes sanctions, allant du refus du mémoire à l'ajournement total de l'étudiant, voire même à l'exclusion de celui-ci.

Grâce au logiciel, un autre cas de plagiat a été détecté cette semaine. D'autres pourraient suivre. Méfiance et crainte s'installent donc chez les étudiants pourtant prévenus par ces mesures de dissuasion. Le recours à cet outil magique s'étendra probablement à d'autres sections de l'ULB cette année.

Source:

[Anonyme, in « Esprit Libre », revue de l'Union des Anciens Etudiants de l'Ulb, octobre 2005, n°34 ; article visible sur http://www.ulb.ac.be/espritlibre/1.html]

Source :

[BENSALEM Nawal, *Chasse à la triche à l'ULB*, in « La Dernière Heure », 08/09/2005]

CORRECTION DE L'EXERCICE

Plagiaire, gare à toi!

Chaque année lors de la remise des mémoires, des professeurs constatent que certains étudiants ont tendance à s'approprier des écrits ou des parties d'écrits qui ne sont pas les leurs. La section information et communication de l'ULB a choisi de réagir et d'innover en se servant d'un logiciel de détection du plagiat. Grâce à un algorithme qui échantillonne les mémoires numérisés, le système fait ses preuves.

Des étudiants en ont fait les frais cette année et se sont vu exposés à <u>d'éventuelles sanctions pouvant aller du simple refus du mémoire à l'ajournement total, voire même jusqu'à l'exclusion</u> de l'Université. Une technique implacable donc, qui pourrait bien à l'avenir tenter d'autres sections, voire d'autres facultés...

Chasse à la triche à l'ULB

Un logiciel permet de détecter, tel un radar, les plagiats dans les mémoires des étudiants

Chaque année, c'est le même scénario: lors de la remise des mémoires, les profs constatent souvent que certains étudiants ont tendance à s'approprier des propos qui ne sont pas les leurs, en omettant donc d'en citer la source. À la section information et communication de l'ULB, un logiciel de détection du plagiat a été utilisé cette année, histoire de ne plus laisser passer la moindre fraude. Tel un radar du copier-coller, ce nouvel outil au service des professeurs a fait ses preuves. Plusieurs mémoires ont ainsi été refusés lors de la première session de juin. Les fraudeurs ont toutefois eu l'occasion de se défendre quant à ce petit dérapage.

Olivier, étudiant en communication des entreprises, a eu très chaud lorsqu'il a appris la mauvaise nouvelle: «C'est le jour de la défense de mon sujet que l'on m'a annoncé que mon mémoire était refusé. Sachant que je risquais l'exclusion définitive de l'ULB, j'ai eu très peur. J'ai tenté d'expliquer au jury qu'il ne s'agissait pas d'une mauvaise intention de ma part, mais bien d'un oubli quant à la citation de toutes les sources que j'ai consulté.» Olivier s'en est plutôt bien sorti. Il a eu l'autorisation de représenter son mémoire en seconde session. C'est ce samedi qu'il défendra devant le jury son sujet, revu et corrigé bien entendu. Le jeune homme, on s'en doute, stressera un peu plus que les autres.

Plusieurs sanctions existent

Dans ce genre de situation, les autorités universitaires peuvent prendre différentes sanctions, allant du refus du mémoire à l'ajournement total de l'étudiant, voire même à l'exclusion de celui-ci.

Grâce au logiciel, un autre cas de plagiat a été détecté cette semaine. D'autres pourraient suivre. Méfiance et crainte s'installent donc chez les étudiants pourtant prévenus par ces mesures de dissuasion. Le recours à cet outil magique s'étendra probablement à d'autres sections de l'ULB cette année.

Ces citations célèbres attribuées (abusivement) à leur auteur

"Dans le futur, chacun aura droit à 15 minutes de célébrité mondiale" : des experts affirment que l'artiste Andy Warhol, à qui cette phrase est attribuée, ne l'aurait en fait jamais employée.



Mis à jour le 13/04/2014 | 15:51 publié le 13/04/2014 | 15:51

En savoir plus: http://www.francetvinfo.fr/culture/ces-citations-celebres-attribuees-abusivement-a-leur-auteur 573699.html

La prophétie a confirmé le statut de visionnaire d'Andy Warhol. "Dans le futur, chacun aura droit à 15 minutes de célébrité mondiale" est la phrase la plus célèbre attribuée à l'artiste, depuis qu'elle est apparue en 1968, dans le catalogue d'une exposition en Suède. Pourtant, le prince du pop art ne l'a jamais prononcée, raconte le critique d'art Blake Gopnik sur son blog <u>Warholiana</u>, vendredi 4 avril.

L'artiste, intellectuel fasciné par la célébrité, aurait pourtant pu tenir ces propos. C'est ainsi que d'autres hommes et femmes célèbres ont été associés à des formules jamais énoncées, déformées ou tronquées et enfin entrées dans la culture populaire. Francetv info rend "à César ce qui appartient à César" – une maxime empruntée à Jésus – et raconte les petites histoires de ces citations apocryphes.

"Qu'ils mangent de la brioche"

Les pauvres Français n'ont pas de pain ? "Qu'ils mangent de la brioche", aurait lâché une méprisante Marie-Antoinette, épouse de Louis XVI, en réponse aux revendications du peuple affamé. La petite phrase tombe à pic pour creuser encore un peu le fossé entre le couple royal et la population.

La citation est en fait issue du livre 6 des *Confessions* de Jean-Jacques Rousseau, publié avant l'arrivée de l'Autrichienne en France. Rousseau évoque alors "une grande princesse à qui l'on disait que les paysans n'avaient pas de pain, et qui répondit : 'Qu'ils mangent de la brioche'". La grande princesse

n'est jamais nommée et l'anecdote est probablement fictive car les historiens n'en ont trouvé aucune trace dans d'autres récits de l'époque. Cette rumeur a ses variantes, jusqu'en Asie. Un empereur chinois du IIIe siècle aurait rétorqué "pourquoi ne mangent-ils pas de viande?" au conseiller qui lui rapportait que son peuple manquait de riz.

"Le XXIe siècle sera religieux ou ne sera pas"

Cette tirade est attribuée à l'écrivain et homme politique André Malraux. L'ancien président Nicolas Sarkozy la cite même, en 2008, lors d'un échange avec les lecteurs du *Parisien*. L'écrivain l'avait pourtant démentie, en 1975, dans *Le Point*: "Je n'ai jamais dit cela, bien entendu, car je n'en sais rien. Ce que je dis est plus incertain. Je n'exclus pas la possibilité d'un événement spirituel à l'échelle planétaire."

Comme l'explique Pierre Assouline, sur son blog, la citation est rapportée "avec des variantes, comme il sied à tout mot historique, 'mystique' ou 'spirituel' apparaissant en lieu de place de 'religieux'. Ce qui est pour le moins troublant". En revanche, la prophétie conclut le livre Entrez dans l'espérance, du pape Jean-Paul II, explique le site Malraux.org.

"Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrai pour que vous ayez le droit de le dire"

C'est à Voltaire qu'est attribuée cette déclaration. Mais elle revient en réalité à Evelyn Beatrice Hall, auteure britannique, qui l'attribue au philosophe français dans *The* Friends Of Voltaire, publié en 1906, raconte une journaliste de Rue89, agacée par le poncif. Evelyn Beatrice Hall l'a admis : "Je ne suis pas d'accord avec vous (...) est ma propre expression et n'aurait pas dû être mise entre guillemets."

En voulant résumer ce qu'elle croit être la pensée de Voltaire, défenseur de la liberté d'expression, elle commet en outre une erreur, explique le site d'information. Le penseur est plusieurs fois resté silencieux lorsque les textes de ses ennemis ont été censurés.

[...]

VENONS-EN AUX FAITS

LES DÉCODEURS

Datavisualisation Vérification Nanographix Contexte Evasion fiscale Le blog du Décodex

Ces citations que Winston Churchill n'a jamais prononcées

Parmi les nombreuses citations qui sont attribuées au « Vieux Lion », mort il y a 50 ans, plusieurs le sont à tort. Voici les plus célèbres d'entre elles.

Le Monde.fr | 27.01.2015 à 17h40 • Mis à jour le 27.01.2015 à 19h03 |

Par Mathilde Damgé

Les décodeurs, mode d'emploi

Les décodeurs du Monde fr vérifient déclarations, assertions et rumeurs en tous genres ; ils mettent l'information en forme et la remettent dans son contexte; ils répondent à vos

LX CHXRTE

Lire la charte

Mort le 24 janvier 1965, il y a 50 ans, Winston Churchill a été mis à l'honneur cette semaine par les autorités britanniques qui ont appelé les internautes à livrer leurs citations préférées du « Vieux Lion » sur Twitter. Problème, parmi les nombreuses citations qui lui sont attribuées, plusieurs le sont à tort.

Biographe zélé

Comme pour nombre de célébrités, Winston Churchill n'a pas dit tout ce qu'on lui attribue. Souvent, les citations sont devenues des aphorismes après avoir été reformulées par un zélé. biographe L'Américain Richard Langworth, ami de la <u>fille</u> benjamine de Winston Churchill, Mary, répertorie ces fausses citations dans le cadre des travaux menés par le Churchill Centre, basé dans l'Illinois.

Par exemple, Le Dernier Lion, de l'historien William Manchester, regorge de ces bons mots qu'on ne retrouve cités nulle part ailleurs, comme: « Le gouvernement avait le choix entre la guerre et le déshonneur ; il a choisi le déshonneur et il aura la guerre. » Cette pique aurait été adressée à Neville Chamberlain, alors premier ministre, juste après la conférence de Munich, en 1938.

Rien ne vient l'attester, hormis le livre de M. Manchester. Selon Richard Langworth, il s'agirait plutôt de la réécriture d'une phrase extraite d'une lettre à Lloyd George. Churchill, qui doit son ascension politique à cet ancien premier ministre, lui écrit juste avant la conférence : « J'ai l'impression que nous allons <u>devoir choisir</u> pendant les prochaines semaines entre la guerre et le déshonneur, et j'ai assez peu de doute sur l'issue de ce choix. »

L'art de la citation

Parfois, Winston Churchill, fin lettré, ne fait que <u>citer</u>, sans le <u>préciser</u>, d'autres auteurs, comme dans le trait d'esprit suivant : « J'ai des goûts simples, je me contente du meilleur. » C'est ce que Winston Churchill aurait dit au directeur de l'hôtel Plaza à New York, en 1929 ou en 1931. Mais il est probable qu'il faisait référence à la pièce de son ami George Bernard Shaw, La Commandante Barbara, qui date de 1905 : « Je connais les gens comme Adolphus, calmes, simples, raffinés, poétiques – qui se contentent du meilleur!»

Ou encore : « Le courage est la plus grande des vertus car c'est celle qui présuppose toutes les autres. » Ici, Churchill citait Samuel Johnson, l'un des principaux hommes de lettres britanniques, auguel James Boswell attribue cette phrase dans sa biographie de l'auteur du XVIII^e siècle.

« Je vais faire un long discours aujourd'hui ; je n'ai pas eu le temps d'en <u>préparer</u> un court. »

Si l'homme d'Etat a un jour prononcé cette phrase, il ne faisait que reprendre Blaise Pascal: « Je n'ai fait celle-ci plus longue que parce que je n'ai pas eu le loisir de la faire plus courte » (Les Provinciales, 16^e lettre).

Vrai charisme, fausse paternité

Il arrive que la paternité de certaines citations ait été tout bonnement refusée à de moins célèbres orateurs que le charismatique chef d'Etat... au profit de ce dernier : « La croix la plus lourde que j'ai jamais eue à porter est la croix de Lorraine. » Cette référence à l'influence du général de Gaulle (à l'initiative de ce symbole de la France libre sous l'occupation) est en fait un mot du général Edward Spears, représentant en France de Winston Churchill.

Autre citation mal attribuée, reprise sur la page Facebook d'Eric Zemmour : « Les fascistes d'aujourd'hui seront les antifascistes de demain. » Il s'agirait en fait de la phrase d'un homme politique américain controversé, Huey Long, qui aurait déclaré : « Quand le fascisme arrivera aux Etats-Unis, on l'appellera antifascisme! »

Des inventions de toutes pièces ?

Enfin, dernier cas, et non le moins rare, la citation dont il est impossible de garantir qu'elle vient vraiment de Churchill. « Bien que j'aie été présent [à ma naissance], je n'ai pas de souvenir clair des événements qui y ont abouti. » Ou encore : « Ne me parlez pas de traditions dans la marine. Il n'y a que le rhum, la sodomie et le fouet. » Premier lord de l'amirauté, Winston Churchill ne tenait probablement pas ces propos, même s'il connaissait les expressions grivoises de la marine.

Ou enfin, cette formule, <u>repris dans une</u> <u>publicité pour le fabricant d'armes Lockheed</u> <u>Martin</u>: « *Nous gagnons notre vie avec ce que nous recevons, mais nous lui donnons un sens avec ce que nous offrons.* » Un bel aphorisme... probablement créé de toutes pièces.

En savoir plus sur http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/01/27/ces-citations-que-winston-churchill-n-a-jamais-prononcees 4563755 4355770.html#MUIH6tRWPBVxuDEA.99

DOCUMENT 3

VERONIS Jean, Web: Les plagiaires y errent, in http://aixtal.blogspot.com/2005/06/web-les-plagiaires-y-errent.html, créé le 28/06/2005, lu en 2017.



Jean Véronis est un universitaire et un blogueur français. Il est professeur de linguistique et d'informatique à l'université d'Aix-Marseille, et consultant auprès de diverses entreprises de technologies, dont Orange et Pages Jaunes. Wikipédia

Date et lieu de naissance : 3 juin 1955, Toulon, France

Date de décès : 8 septembre 2013

Livres : Combat pour l'Élysée: paroles de prétendants. PLUS ✓

Recherches associées : Louis-Jean Calvet, Nancy Ide, Plantu

Web: Les plagiaires y errent

[...] Il faut reconnaître que la **pratique du copier-coller** est devenue quelque peu inquiétante. Je la constate tous les jours chez mes étudiants... Demandez n'importe quoi, un rapport sur l'explosion des SMS en Moldavie, la synthèse de la parole dans les machines à coudre, les langues de la planète Mars, et vous aurez immédiatement des dizaines de rapports superbement mis en page, avec photos, figures et couleurs *ad nauseam*, mais dont le texte oscille entre des passages fastidieux avec orthographe approximative («*Nous allons consacré la première partie de ce rapport...*») et des passages parfaitement écrits, avec des mots compliqués, des figures de style et tout et tout -- dans une espèce de patchwork à la rhétorique obscure.

Pour l'instant ce que j'ai pu constater relève plus de la **méconnaissance des règles** du travail universitaire que du plagiat caractérisé. Je ne

disconviens pas que celui-ci existe aussi, évidemment (des sites de "gruge" commencent même à apparaître pour le français), mais pour l'instant ce que j'ai surtout observé c'est que mes étudiants n'ont **pas conscience** que le copier-coller de sources multiples n'est pas une façon acceptable de faire un rapport.

Il faut dire qu'on ne prend guère la peine de leur enseigner les règles de base de la propriété intellectuelle, du bon usage de la citation, etc. Pire encore, ils ont été habitués pendant toute leur scolarité, au collège et au lycée (et peut-être même avant), à faire des "recherches" qui se résument déjà le plus souvent à des assemblages par copier-coller. Je vois mal d'ailleurs comment ils pourraient faire différemment: supposez que vous ayez à faire un projet sur l'Etna ou l'histoire du cinéma pour la semaine prochaine... Comment un enfant de 12 ou 14 ans peut-il à la fois trouver les sources (indispensables), les lire, et avoir le recul pour synthétiser ses lectures en un travail réellement personnel? Il me semble que la *compilation* est un travail intelligent et honnête au collège (la synthèse et l'appropriation peuvent venir après). Il suffirait d'expliquer clairement comment citer ses sources, comment mettre en évidence les parties personnelles et les parties empruntées (du bon usage des guillemets et des annexes), etc. Je ne crois pas que pour l'instant ce soit beaucoup fait dans le secondaire, sauf exception, mais il faudra certainement que le corps enseignant se penche sur le problème. La copie a toujours existé, mais les sources étaient rares et difficiles d'accès, et copier des encyclopédies était un travail de bénédictin. Internet a changé la donne. Il faudra sans doute désormais enseigner l'art et l'éthique de la compilation...

J'ai constaté que la méthode marchait à merveille auprès de mes étudiants. Quelques **explications de base**, techniques autant qu'éthiques, et le problème disparaît: l'immense majorité de nos étudiants est profondément honnête. Quant aux plagiaires invétérés, la dissuasion des moteurs de recherche est radicale. Il suffit de dire qu'il y aura contrôle sur Internet pour que toute tentation disparaisse comme par magie. De ce point de vue, Compilatio.net constitue l'arme de dissuasion absolue: comme la Bombe, il n'y aura peut-être pas besoin d'y avoir recours. Il suffira de faire la démo...

CONVENTION DE BERNE POUR LA PROTECTION DES ŒUVRES LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES

Convention du 9 septembre 1886, texte géré par l'OMPI

L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) est l'instance mondiale pour les services, les politiques, l'information et la coopération en matière de propriété intellectuelle.

Qu'est-ce que l'OMPI?

L'OMPI est au coeur des questions mondiales de services, politique, information et coopération en matière de propriété intellectuelle. Nous sommes une institution des Nations Unies, financièrement autonome comprenant 189 États membres.

Notre mission consiste à promouvoir l'élaboration d'un système international de protection intellectuelle équilibré et efficace qui favorise l'innovation et la créativité dans l'intérêt de tous. La mission, les organes directeurs et les procédures de l'OMPI sont énoncés dans la Convention de l'OMPI, qui a institué l'OMPI en 1967.

Article 10

Libre utilisation des œuvres dans certains cas:

- 1. Citations; 2. Illustration de l'enseignement; 3. Mention de la source et de l'auteur
- (1) Sont licites les citations tirées d'une œuvre, déjà rendue licitement accessible au public, à condition qu'elles soient conformes aux bons usages et dans la mesure justifiée par le but à atteindre, y compris les citations d'articles de journaux et recueils périodiques sous forme de revues de presse.
- (2) Est réservé l'effet de la législation des pays de l'Union et des arrangements particuliers existants ou à conclure entre eux, en ce qui concerne la faculté d'utiliser licitement, dans la mesure justifiée par le but à atteindre, des œuvres littéraires ou artistiques à titre d'illustration de l'enseignement par le moyen de publications, d'émissions de radiodiffusion ou d'enregistrements sonores ou visuels, sous réserve qu'une telle utilisation soit conforme aux bons usages.
- (3) Les citations et utilisations visées aux alinéas précédents devront faire mention de la source et du nom de l'auteur, si ce nom figure dans la source.

Résumé de la Convention de Berne

La Convention de Berne porte sur la protection des œuvres et des droits des auteurs sur leurs œuvres. Elle principes repose sur trois fondamentaux et contient une série dispositions définissant minimum de protection qui doit être accordé, ainsi que des dispositions spéciales pour les pays développement.

Les trois principes fondamentaux sont les suivants:

- 1. Les œuvres ayant pour pays d'origine l'un des États contractants (c'est-à-dire dont l'auteur est un ressortissant d'un tel État ou qui ont été publiées pour la première fois dans un tel État) doivent bénéficier dans chacun des autres États contractants de la même protection que celle qui est accordée par lui aux œuvres de ses propres nationaux (principe du "traitement national").
- **2.** La protection ne doit être subordonnée à l'accomplissement d'aucune formalité (principe de la "protection automatique").
- **3.** La protection est indépendante de l'existence de la protection dans le pays d'origine de l'œuvre (principe d'"indépendance" de la protection). Toutefois, si un État contractant prévoit une durée de protection plus longue que le minimum prescrit par la convention et si l'œuvre cesse d'être protégée dans le pays d'origine, la protection peut être refusée une fois que la protection a cessé dans le pays d'origine.

Les **minimums de protection** concernent les œuvres, les droits devant être protégés et la durée de protection:

- 1. En ce qui concerne les œuvres, la protection doit s'appliquer à "toutes les productions du domaine littéraire, scientifique et artistique, quel qu'en soit le mode ou la forme d'expression" (article 2.1 de la convention).
- **2.** Sous réserve de certaines restrictions, limitations ou exceptions permises, les droits suivants figurent parmi ceux qui doivent être reconnus comme des **droits** exclusifs d'autorisation:
 - le droit de traduire,
 - le droit de faire des adaptations et des arrangements de l'œuvre,
 - **le droit de représenter ou d'exécuter en public** des œuvres dramatiques, dramatico-musicales et musicales,
 - le droit de réciter en public des œuvres littéraires,
 - le droit de communiquer au public la représentation ou l'exécution de ces œuvres,
 - **le droit de radiodiffuser** (avec la possibilité pour un État contractant de prévoir un simple droit à une rémunération équitable au lieu d'un droit d'autorisation),
 - le droit de faire des reproductions de quelque manière et sous quelque forme que ce soit (avec la possibilité pour un État contractant de permettre dans certains cas spéciaux la reproduction sans autorisation, si elle ne porte pas atteinte à l'exploitation normale de l'œuvre ni ne cause un préjudice injustifié aux intérêts légitimes de l'auteur et de prévoir, pour les enregistrements sonores d'œuvres musicales, un droit à une rémunération équitable),
 - le droit d'utiliser une œuvre comme point de départ d'une œuvre audiovisuelle, et le droit de reproduire, distribuer, exécuter en public ou communiquer au public cette œuvre audiovisuelle.

La convention prévoit aussi un **"droit moral"**, c'est-à-dire le droit de revendiquer la paternité de l'œuvre et le droit de s'opposer à toute mutilation, déformation ou autre modification de l'œuvre ou à toute autre atteinte qui serait préjudiciable à l'honneur ou à la réputation de l'auteur.

3. En ce qui concerne la **durée** de protection, la règle générale est que la protection doit être accordée jusqu'à l'expiration de la cinquantième année après la mort de l'auteur. Mais cette règle générale connaît des exceptions. Pour les œuvres anonymes ou pseudonymes, la protection expire 50 ans après que l'œuvre a été licitement rendue accessible au public, sauf si le pseudonyme ne laisse aucun doute sur l'identité de l'auteur ou si celui-ci révèle son identité pendant la période en question, auquel cas c'est la règle générale qui s'applique. Pour les œuvres audiovisuelles (cinématographiques), la durée minimale de protection est de 50 ans après que l'œuvre a été rendue accessible au public ou, à défaut, à compter de la création de l'œuvre. Pour les œuvres des arts appliqués et les œuvres photographiques, la durée minimale est de 25 ans à compter de la création de l'œuvre.

La Convention permet certaines limitations et exceptions aux droits patrimoniaux, c'est-à-dire dans les cas où des œuvres protégées peuvent être utilisées sans l'autorisation du titulaire du droit d'auteur et sans le paiement d'une rémunération. Ces limitations qui sont couramment appelées "libres utilisations" d'œuvres protégées sont décrites dans les articles 9.2) (reproduction dans certains cas spéciaux), 10 (citations et utilisation d'œuvres pour illustrer un enseignement), 10 bis (reproduction d'articles de journaux ou ayant le même caractère et utilisation d'œuvres pour les comptes rendus d'événements d'actualité) et 11 bis.3) (enregistrements éphémères à des fins de radiodiffusion).

La Convention de Berne, conclue en 1886, a été révisée à Paris en 1896 et à Berlin en 1908, complétée à Berne en 1914, révisée à Rome en 1928, à Bruxelles en 1948, à Stockholm en 1967 et à Paris en 1971, et elle a été modifiée en 1979.

Le texte complet et ses explications disponibles sur le Net : http://www.wipo.int/portal/fr/

DOCUMENT 5

200 ans de combats pour les auteurs

L'histoire des auteurs et de leur lutte pour faire entendre et respecter leurs droits, l'histoire des actions de la SACD (Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques) pour les auteurs.

Le 18ème siècle : la naissance de la première société des auteurs

Au 18ème siècle, les Comédiens du Français disposent d'un monopole qui contraint chaque auteur d'une pièce à lui proposer de jouer ses textes, ne versant en contrepartie qu'une rétribution minime au regard des recettes engendrées.

Beaumarchais, après le succès du *Barbier de Séville*, est las du traitement infligé aux auteurs par les Comédiens du Français. Ancien horloger mais néanmoins homme d'affaires visionnaire, il décide de réunir autour de lui d'autres auteurs afin de faire reconnaître leurs droits: c'est ainsi que le 3 juillet 1777, il invite à sa table une trentaine d'entre eux à l'occasion d'un souper devenu célèbre. Il propose de fonder la première société des auteurs dramatiques alors baptisé le "Bureau de Législation Dramatique". C'est l'acte fondateur de la SACD qui sera rebaptisée ainsi en 1829.

Grâce à l'initiative de Beaumarchais, la reconnaissance légale du droit d'auteur est ratifiée dès le 13 janvier 1791 par l'Assemblée Constituante; il s'agit de la première loi édictée dans le monde pour protéger les auteurs et leurs droits. Elle énonce notamment que la plus sacrée, la plus inattaquable et la plus personnelle de toutes les propriétés est l'ouvrage, fruit de la pensée de l'écrivain.

Le 19ème siècle : vers une législation internationale

Bien que le droit d'auteur soit à présent protégé en France, les oeuvres voyagent pardelà les frontières, et de célèbres auteurs s'engagent pour la reconnaissance de leurs droits à l'étranger.

Lamartine propose en 1841 une loi internationale afin d'étendre dans le monde

La SACD

La SACD est une société de gestion de droits d'auteurs spécialisée dans le théâtre, la danse, le cinéma, la télévision et la radio (fictions), la musique de scène, le cirque et les arts de la rue. À l'échelle internationale, elle rassemble quelque 51.500 membres, dont elle protège, négocie, perçoit, gère et répartit les droits. 2.200 d'entre eux résident en Belgique.

La SACD trouve ses origines en 1777 : c'est Beaumarchais & qui jeta les bases de la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques. Depuis cette époque, la SACD n'a cessé d'évoluer et d'élargir son champ d'activités, fidèle à l'éthique et à la philosophie solidaire de ses fondateurs "Unis et libres". La plupart des sociétés d'auteurs dans le monde se sont construites sur le modèle de la SACD.

La SACD est une société plurinationale sans but lucratif, avec un siège social à Paris et des « délégations » (succursales) dans différents pays. Elle est implantée en France [2], en Belgique, au Luxembourg [2], à Monaco, aux Pays-Bas [2] et au Canada [2]. Dans une quarantaine d'autres pays, elle a conclu des accords de réciprocité avec des sociétés d'auteurs étrangères pour y assurer la représentation de ses membres.

entier la protection dont bénéficient les auteurs en France, mais c'est la Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques, initiée par Victor Hugo en 1886, qui permettra la protection du droit d'auteur dans les Etats qui en sont signataires.

Ainsi, un auteur étranger peut se prévaloir des droits en vigueur dans le pays où ont lieu les représentations de son oeuvre.

Les différentes sociétés d'auteurs s'allient en 1926 au sein de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC), qui regroupe aujourd'hui 217 sociétés représentant plus de 2 millions d'auteurs.

Le 20ème siècle : début de la révolution technologique

Le vingtième siècle voit l'élargissement du répertoire, avec l'introduction successive des oeuvres cinématographiques, puis radiophoniques et enfin des oeuvres de fiction télévisée.

L'entrée en scène de ces nouveaux médias de communication et d'information dès la fin de la seconde guerre mondiale ainsi que la production croissante des supports enregistrés modifient profondément l'économie du secteur culturel, alors que la législation a très peu évolué depuis le siècle précédent. En effet, la jurisprudence a pris le relais d'une législation ancienne et dépassée par les évolutions successives des modes de diffusion et de circulation des oeuvres.

La loi du 11 mars 1957 traitant de la Propriété Littéraire et Artistique structure enfin le droit d'auteur tel que nous le connaissons aujourd'hui, tout en rassemblant cette jurisprudence abondante. A partir de cette dernière, sont déterminés les droits des auteurs, les conditions d'exploitation de leurs droits patrimoniaux, les modalités des contrats de représentation et d'édition, et les procédures d'application.

Une vingtaine d'années plus tard, les oeuvres audiovisuelles sont intégrées à la législation et peuvent bénéficier du régime des oeuvres cinématographiques. L'apparition des supports permettant de copier les oeuvres fragilise le financement de la création et les auteurs. En 1985, Jack Lang, alors ministre de la Culture, fait voter la loi instaurant la copie privée afin de permettre au public de copier les oeuvres sur tous leurs supports privés afin de les regarder dans le cadre familial tout en préservant les droits des créateurs.

C'est en 1992 que le Code de la Propriété Intellectuelle voit le jour, rassemblant la Propriété Littéraire et Artistique, et la Propriété Industrielle.

La seconde moitié du vingtième siècle voit également la naissance de la rémunération pour copie privée, qui permet en partie la rémunération des auteurs, et le financement d'actions d'aide à la création, à la diffusion et des actions de formation des artistes.

Au cours des années 90, d'importantes négociations se déroulent à l'échelle européenne et internationale, notamment le dernier cycle de négociations du GATT. L'exclusion du secteur audiovisuel de ces accords permet la préservation d'une "exception culturelle". La mise en application internationale des droits d'auteur sera déterminée par le traité de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, ratifié lors de la Conférence Diplomatique de Genève en décembre 1996.

Le 21ème siècle : l'essor des nouvelles technologies

L'explosion des nouvelles technologies fait entrer le droit d'auteur dans l'ère numérique.

La nécessité d'une adaptation de la législation donne lieu à l'extension de la rémunération pour copie privée, tout d'abord aux supports amovibles (CD, DVD) en 2001, puis aux appareils disposant de supports d'enregistrement numériques intégrés (baladeurs, décodeurs, etc... équipés d'un disque dur) en 2002.

C'est l'émergence du partage sans condition et sans règle qui conduira à l'apparition de nouveaux intermédiaires numériques qui captent la valeur des oeuvres au détriment des autres acteurs du monde de la création.

Le cadre réglementaire défini par la directive TVSF (Télévision Sans Frontières) pour encadrer les activités de radiodiffusion télévisuelle est étendu à de nouveaux types de services tels que la vidéo à la demande.

En 2005, <u>la Convention de l'UNESCO</u> sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles représente une étape importante. Elle garantit aux Etats le droit légitime à définir, adopter et mettre en oeuvre des politiques culturelles pour protéger et encourager les créations nationales et assurer à chacun l'accès à une pluralité d'offres culturelles.

Elle s'inscrit dans la lignée de la <u>Déclaration</u> <u>Universelle de l'UNESCO sur la diversité</u> <u>culturelle</u>, divulguée en 2001, qui considère cette diversité comme un patrimoine commun de l'humanité, et sa défense comme un impératif inséparable du respect de la dignité de la personne humaine.

En décembre 2016, l'Unesco a adopté des directives opérationnelles soulignant la pleine application des principes de la diversité culturelle à tous les supports numériques.

200 ans d'histoire, texte issu du site de la SACD http://www.sacd.be & http://www.sacd.

Table des matières

Un dictionnaire pas comme les autres, c'est subjectif1
Comment sélectionner des citations ?
Analogies, champs sémantiques et lexicaux
Objectifs6
Matériel nécessaire6
Notes
Déroulement
Première phase
Phase de transition
DEUXIÈME PHASE
Liste des mots vedettes du dictionnaires / thématiques11
Le droit de citer
Les manières de citer
Comment transcrire correctement les données bibliographiques ?
Pour les livres :
Pour les articles de presse :
Pour une partie d'un ouvrage collectif27
Pour les sources électroniques et internet :
Cas particuliers
Pour les citations :30
Quelques cas particuliers30
LES NOTES INFRAPAGINALES
Qu'est-ce qu'un plagiat ?31
Objectifs33
Matériel nécessaire
Notes
Déroulement
Première phase
Phase de transition
Deuxième phase

Exercices	35
ULB vs DH	35
Plagiaire, gare à toi !	35
Chasse à la triche à l'ULB	35
Plagiaire, gare à toi !	36
CHASSE À LA TRICHE À L'ULB	36
"Qu'ILS MANGENT DE LA BRIOCHE"	37
"LE XXIE SIÈCLE SERA RELIGIEUX OU NE SERA PAS"	37
"JE NE SUIS PAS D'ACCORD AVEC CE QUE VOUS DITES, MAIS JE ME BATTRAI POUR QUE VOUS AYEZ LE DROIT D	DE LE DIRE"
	38
BIOGRAPHE ZÉLÉ	39
L'ART DE LA CITATION	39
VRAI CHARISME, FAUSSE PATERNITÉ	40
DES INVENTIONS DE TOUTES PIÈCES ?	40
Web : Les plagiaires y errent	41
200 ans de combats pour les auteurs	44
LE 18ÈME SIÈCLE : LA NAISSANCE DE LA PREMIÈRE SOCIÉTÉ DES AUTEURS	44
LE 19ÈME SIÈCLE : VERS UNE LÉGISLATION INTERNATIONALE	44
LE 20ÈME SIÈCLE : DÉBUT DE LA RÉVOLUTION TECHNOLOGIQUE	44
LE 21ÈME SIÈCLE: L'ESSOR DES NOUVELLES TECHNOLOGIES	45